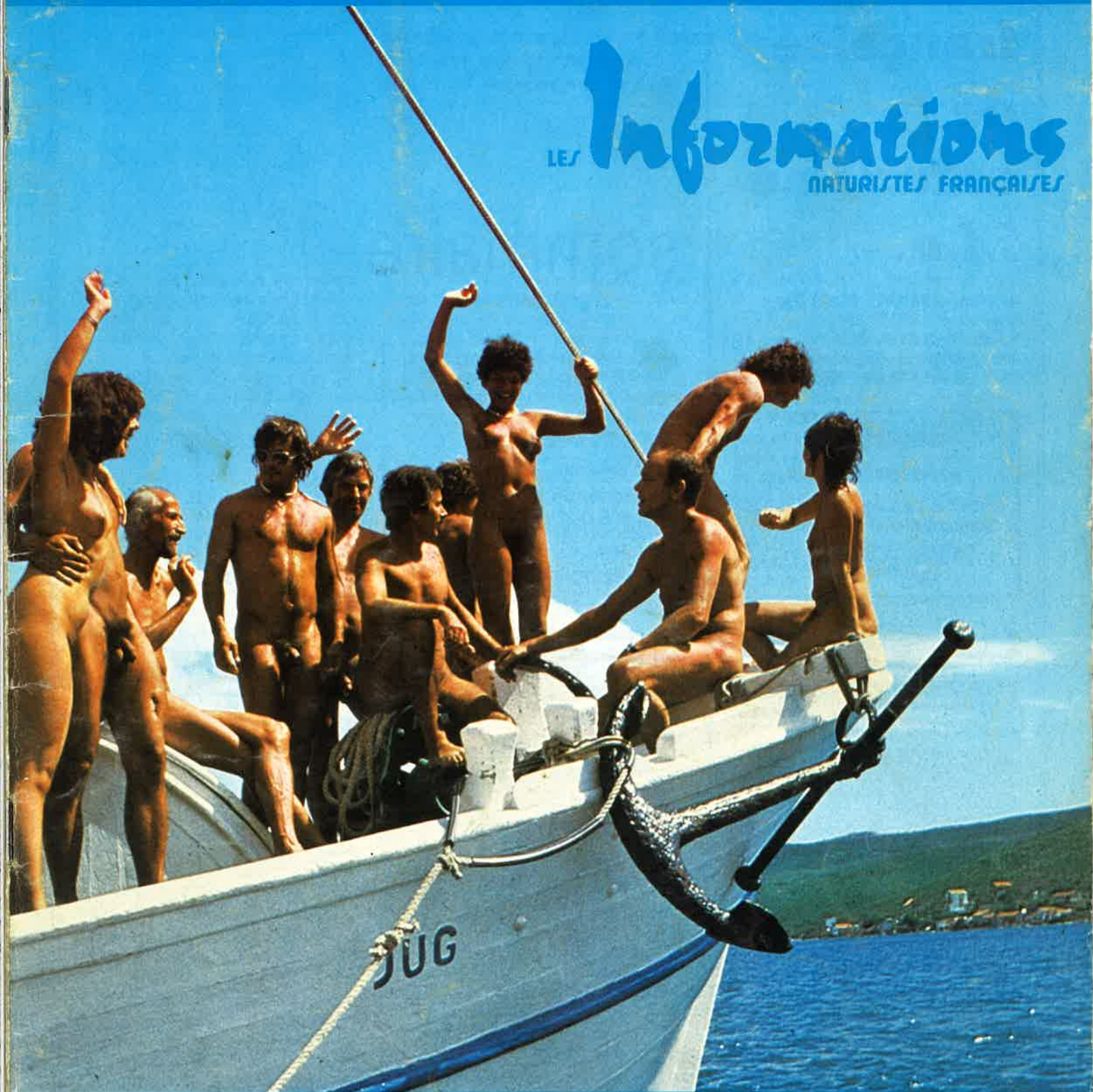


NATURISME

LES Informations
NATURISTES FRANÇAISES




n° 15 / nouvelle série / 2^e trimestre 1980 / prix : 5 francs

la fédération française de naturisme f.f.n.

4, avenue du Coq, 75009 PARIS
téléphone : 280.05.21
C.C.P. Paris 8454-05.
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 10 h à 17 h sans interruption.

naturisme informations

4, avenue du Coq, 75009 PARIS
Abonnement : 4 numéros 20 F
le directeur de la publication :
Jacques DUMONT

 Imprimerie Tardy Quercy (S.A.)
46001 Cahors

Numéro commission paritaire : 59152
Dépôt légal : II-1980. — 00293.

Photos et dessins

Club nature à Sveti-Marko : couverture.
M. Emschwiller : 1, 3, 23.
P. Cambez : 6, 21.
A. Cardin : 7.
P. Guillet : 8, 16.
F. Nenon : 10.
M. Morin : 11.
L. Lemaire : 14.
A. Dreumont : 15.

Réalisation :

Marianne GRAPPE, Jean PARAZINES.

sommaire

La F.F.N. a trente ans	1-2
Notre devenir	3
Les apartés du congrès	4
Flash F.F.N.	5-6
Flash F.N.I.	7
Regard sur les livres	8-9-10
Les plages	11
Les clubs	12
Les centres	13
Libres propos : « Les Clapières »	14
Interrogations	15
Aux 4 coins du soleil	16-17
Notre dossier : l'assurance	18-19
Informations	20-21
Nature et environnement	22
La Foire de Paris	23
Documentation - L'Officiel	24

Comité de Direction de la F.F.N. :

BOMSEL Jeannine — CARDIN Philippe — DEFRESNE Paul — DELOIRE Pierre — DEMNARD Patrick
DESCOURS Raymond — DUMONT Jacques — EMSCHWILLER Michel — FEYDIT Jacqueline — FORT Jacques
FRANÇOIS Jean — de FREMICOURT Isabelle — GARDEY Jacques — GUERRIER Jacques
HAMEL Georges — LOUBIGNAC Raymond — ORHAN Albert — ORSINI Antoine — RAMIREZ Nicole
SALEIX Gilbert — TRONQUET Claude — VILEYN Michel.

1950-1980

**Allocution prononcée par Jacques Dumont
à la soirée organisée par Arena
pour le 30^e anniversaire de la F.F.N.**

Elle a 30 ans ! Attentive aux besoins d'une famille toujours grandissante ; épanouie, le ton plus ferme, la voix plus assurée ! Oui, vous l'avez compris, il s'agit de notre Fédération qui, cette année fête son 30^e Anniversaire. Et comment le faire mieux qu'à l'occasion de cette très belle manifestation artistique, je remercie nos amis d'Aréna, Association dont la création par Albert Lecoq remonte à 1957, félicitations à son Président ainsi qu'à l'équipe qui l'entoure pour avoir monté ce gala. Je tiens aussi à les féliciter pour la qualité des photos qu'ils nous donnent et à les encourager dans la recherche de cet art, moins facile qu'on ne croit et dans lequel nous nous essayons tous avec plus ou moins de bonheur.

30 ans ! C'est à la fois bien long quand on pense à tous les efforts que notre Fédération a dû fournir et bien court quand on a tant à réaliser. Et pourtant, malgré les embûches, le bilan est satisfaisant.

Un bref historique me permettra de rendre hommage aux grands pionniers disparus (notamment Kienné de Mongeot et Albert Lecoq) à tous ceux qui ont œuvré et qui œuvrent encore à l'avenir du mouvement : et à lui conserver son indépendance légendaire.

J'emprunte cet historique à un rapport exposé par Jean Gantois dans le N° 23 Spécial-Vacances de la Vie au Soleil.

La première tentative de bain d'air intégral est faite vers le milieu du XIX^e siècle par un Autrichien Arnold Rickli qui l'emploie avec succès dans son institution para-médicale au bord de l'Adriatique. En France, les essais sont presque inexistantes et ne sont que des cas isolés.

En 1914, Jacques Demarquette, Docteur en Sorbonne, fonde : « Le Trait d'Union » « Association Naturiste de Culture Humaine » et en 1922 après le long entracte dû à la première guerre mondiale, il crée le camp naturiste de Chevreuse et la première Auberge de Jeunesse où il organise des camps d'amitié internationale. Ceux-ci révéleront le naturisme à des milliers de jeunes. En 1925 le Docteur Fougerat de Lastours, figure bien connue, soutient sa thèse « L'homme et la lumière ». Mais il faut attendre 1926 pour le vrai départ avec Kienné de Mongeot, jeune journaliste qui crée le Sparta-Club, premier club naturiste français et fonde la revue *Vivre* puis « *Vivre d'abord* ».

En 1930 les Docteurs Durville lancent Physiopolis, centre naturiste de Villennes près de Paris et plusieurs groupes se constituent : les Naturistes

d'Alsace (1926), les Naturistes de Provence (1928), les Naturistes Lyonnais (1929).

Le premier congrès nudiste a lieu en 1930 à l'appel des Docteurs Beltrami, Sorel, Vachet, du Pasteur Huchet et de Kienné de Mongeot et, à la même date, des naturistes fondent le Club Gymnique de France à Villecresnes. (Cette année ce club fête son 50^e Anniversaire et, pour commémorer cette date importante, a tenu à ouvrir ses portes au 24^e Congrès National).

En 1931 les Libres Culturistes de Provence font leurs premiers pas et les Docteurs Durville ouvrent l'Île du Levant aux naturistes du monde entier.

A Lille, Albert Lecoq fonde le Club Gymnique du Nord et le Centre Gymnique de Casablanca est créé.

Le mouvement est lancé et depuis 10 ans (nous sommes alors en 1936) Kien-



La F.F.N. a 30 ans

né de Mongeot, les Docteurs Durville et Fougerat de Lastours ont multiplié les initiatives, suscitant d'éminentes collaborations, divers appuis et de nombreuses sympathies. Léo Lagrange, alors premier sous-secrétaire d'État aux Sports et Loisirs, apprécie « la précieuse utilité du mouvement naturiste ». Déjà un club de vacances est installé à la Palestria, près de Royan où les naturistes disposent d'une plage de 20 km.

Malheureusement la guerre 39/45 vient stopper la progression des activités naturistes comme elle l'a fait, hélas, de bien d'autres activités.

C'est cependant en 1944 qu'a lieu la première réunion qui amènera la création du Club du Soleil et en 1946, les clubs renaissent.

Sous l'impulsion d'Albert Lecocq, en 1950, est constituée la Fédération Française de Naturisme. La première année, 26 clubs sont affiliés (aujourd'hui on en compte 170 plus des sections). Apparaissent ensuite des Centres de week-end et de vacances. La F.F.N. devient la plaque tournante du naturisme en France et la Vie au Soleil éditée par Albert Lecocq dès 1949 contribue au regroupement des clubs naturistes et participe aux nouvelles promotions. La même date voit l'ouverture du Centre Héliomarin de Montalivet.

En 1953, lors du Congrès à Montalivet, sont jetées les bases de la Fédération Naturiste Internationale ; et 1954 celles d'une société de financement qu'on appellera SOC-NAT. Et les années s'égrènent amenant la création de nouveaux clubs et centres et c'est en 1961 que le naturisme apparaît sur les ondes par un radioreportage sur Montalivet.

En 1978 est lancé un sondage national dont les résultats ont largement confirmé l'évolution du mouvement ; ainsi que sa diversité.

J'ai parlé de famille grandissante : c'est en effet, aujourd'hui un regroupement de 100 000 naturistes que compte la F.F.N. Nous sommes loin de ses premiers balbutiements, alors que les naturistes de cette époque vivaient en cercle fermé, cédant leur appartenance à tel ou tel club. C'est d'une voix plus assurée que lui a donné l'âge, le nombre, l'évolution des mœurs qu'elle clame son existence. J'en veux pour preuve les nombreuses interviews des

Présidents par des journalistes de tout bord, les reportages parus dans la presse régionale et nationale sur les clubs et centres de vacances, notre présence à la radio, sur les antennes des trois chaînes de télévision, l'attribution par arrêtés municipaux de nombreuses plages, les diverses manifestations F.F.N. présidées ou honorées du soutien de personnalités importantes. Qui aurait pu penser qu'un Député assisterait au banquet du Congrès, que nos jeunes sportifs recevraient une coupe offerte par le Ministère des Sports et des Loisirs, que la F.F.N. serait consultée par une mission d'aménagement du territoire, que toute une zone naturiste et un énorme complexe seraient inclus dans cet aménagement, que la vie d'un grand centre compterait dans l'économie d'une région ?

Au sein de la Fédération Internationale la F.F.N. donne des avis écoutés et la France est un des pays où se trouve la plus grande concentration de vacanciers naturistes étrangers.

Toutes ces considérations lui ont permis d'entreprendre le dialogue avec les Pouvoirs Publics, de composer un dossier en vue d'une reconnaissance officielle et de pouvoir espérer celle-ci.

Dès 1951, des démarches sont entreprises auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. En 1964 deux refus lui avaient été opposés d'après les conclusions de la section permanente de la Commission de l'Éducation populaire, l'argument principal étant que les naturistes pratiquent des sports ou des activités relevant déjà de Fédérations agréées. C'est donc sur un statut de la pratique du naturisme que le problème est posé. Dès 1965 et jusqu'en 1968, Michel Caillaud, alors Président de la F.F.N., emploiera tout son dynamisme et ses efforts à cette tâche et multipliera les entrevues avec quelques hauts fonctionnaires et députés favorables à la proposition. Il fallait agir avec tact (il le faut toujours d'ailleurs), pour ne pas rompre toutes possibilités d'approche et réfléchir par quel biais on pourrait atteindre le but.

Après 1968, nouvelles démarches de Michel Caillaud auprès du Premier Ministre (M. Chaban-Delmas à l'époque) qui donne une réponse encourageante ainsi qu'auprès du Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

En 1971, après réception au Haut Comité de la Jeunesse et des Sports, la

F.F.N. envoie son dossier auprès du Premier Ministre qui demande à un chargé de mission une enquête : deux réunions inter-ministères ont lieu auxquelles la F.F.N. participe : en août et décembre.

En 1972, la F.F.N. est présente aux travaux des Missions d'Aménagement de l'Ardèche et de l'Aquitaine, comme en 1973, au colloque du Pradet organisé par le Touring-Club de France à la demande des Ministères de l'Environnement et de la Jeunesse et des Sports sur le thème : Loisirs actifs de plein air et protection de la nature.

L'année suivante, un courrier est adressé à la Présidence de la République et un groupe de travail se réunit au Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour évoquer le problème de la réglementation de la pratique du Naturisme en France.

En 1975, moi-même ai repris le flambeau et travaillé avec la même foi à maintenir ces contacts avec les Pouvoirs Publics au plus haut niveau : réception au Ministère de l'Intérieur, de la Qualité de la Vie, de l'Environnement, au Secrétariat d'État à l'information pour aboutir au dépôt d'un dossier d'agrément.

En 1976, la F.F.N. lance l'opération lettre aux parlementaires qui a eu un retentissement certain.

En même temps elle met en route sur deux années ce qui a été appelé l'opération Maires du Littoral.

En 1979, le dossier d'agrément est enfin déposé auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; sur des conseils éclairés nous avons restructuré la F.F.N. afin que notre association soit tout à fait conforme aux normes de la loi Mazeaud (comme les fédérations sportives) pour une reconnaissance par les Pouvoirs Publics.

Outre ces grands projets il y a la vie quotidienne, les tâches journalières pourrait-on dire, les besoins des clubs : au sein d'une famille le soutien de tous les membres est nécessaire.

La F.F.N. aussi a besoin de l'appui de tous ses adhérents et si quelques-uns se montrent parfois récalcitrants, faisant, comme on le dit maintenant « une crise d'opposition » il faut comprendre que seules, la compréhension et l'union font la force.

Heureux anniversaire donc, dans la joie, et l'amitié naturiste.

J. DUMONT.

notre devenir...

à propos du congrès national

Ce Congrès de Villecresnes s'est déroulé en deux temps : le samedi 22 mars à eu lieu la Commission Consultative nationale. Elle a réuni environ 150 participants qui ont travaillé dans 4 commissions :

- la commission Plages sous la responsabilité de Jacques Gardey ;
- la commission sportive avec Jean François et Pierre Jacquesson ;
- la commission Jeunes mise en place par Raymond Descours avec Isabelle de Frémicourt et un groupe de moins de 25 ans ;
- la commission Avenir animée par Georges Hamel et Philippe Cardin.

Le dimanche 23 mars a eu lieu, conformément aux statuts, l'Assemblée Générale de la F.F.N.

Outre la discussion et le vote sur les rapports moral, financier et d'orientation, et l'examen des rapports annuels des quatre commissions fédérales : administrative — Terrains — Sportive — Presse, elle a élu un 23^e membre au Comité de Direction : Claude Fournier (Club Savoie Nature) pour la région Est, elle a voté le vœu proposé par le C.S. Marseille « Pour un développement de la pratique naturiste ».

Elle a adopté le principe de l'augmentation de la licence pour 1981.

Elle a aussi entériné de nouvelles rédactions d'articles du Règlement Intérieur.

Mais ce que l'on doit particulièrement noter ce sont les faits suivants :

— La sérénité des débats et l'esprit de conciliation et de tolérance qui a prévalu.

— La présence de tous les « responsables » du mouvement, et de F. Mollaert, Président de la F.N.I.

— Enfin la montée des jeunes naturistes qui ont exprimé le désir de créer leur association nationale, désir qui a obtenu par applaudissements, l'accord unanime de l'Assemblée.

Nous ne relaterons pas ici le détail des débats, ils feront l'objet du compte rendu habituel.

Nous ne donnerons pas les rapports des Commissions Jeunes, Sportive, et Plages qui ont paru dans le numéro 71 de *La Vie au Soleil* mais seulement celui de la Commission Avenir :

La Commission Avenir, réunie ce 23 mars 1980, a étudié les problèmes

d'avenir immédiats et une plate-forme prospective à longue échéance du mouvement.

Le but du mouvement reste la formation d'une certaine qualité de vie dans le cadre d'un style de vie toujours évolutif et soumis à réflexion.

— Elle note la situation difficile, le gaspillage des efforts et la perte de représentativité des différentes tendances du naturisme, qui sont les conséquences de la scission.

— Elle déplore pour l'avenir une situation d'ambiguïté causée par la double appartenance actuelle de certains clubs et recherchera toutes possibilités de réunification.

— Elle pense que l'agrément est une voie essentielle pour le développement de notre mouvement et notre impact sur l'opinion.

— Elle précise que les réunions régionales, repensées, doivent permettre à la base d'intervenir.

— Elle souhaite le maintien du contact à partir de discussions à tous les niveaux.

— Elle propose l'étude de structures aptes à laisser à chaque groupe les représentativités régionale et nationale auxquelles il a droit.

— Elle affirme la nécessité de remplacer la confrontation de personnes par la confrontation de programmes.

— Elle sollicite l'imagination et l'effort des clubs pour donner à la vie associative une activité et une vie sociale à définir.

— Elle propose d'examiner les possibilités de réflexion écologique de protection de la nature à l'intérieur du mouvement naturiste.

**

Il faut noter la qualité des interventions et cela nous montre, s'il en est besoin, la vitalité de notre mouvement. Cette vitalité qui va permettre à l'édifice, grâce aux idées émises, de se développer dans l'harmonie, sans les fausses notes inhérentes aux « combats » parallèles et dont souffrent chacune des « chapelles ».

Mais, pour grandir, il faut une base solide et c'est pourquoi les Présidents des clubs sont invités, en liaison avec leurs comités directeurs, à associer leurs membres à la vie du mouvement dans son ensemble. Nous pensons qu'ainsi motivés, ils participeront, concrètement, aux discussions, et partant, assureront l'orientation par la voix du Président du club.

Il n'y a pas de « querelles » parmi les membres des clubs et, tout naturellement, leur large participation conduira à l'unité. Cette unité qui va permettre, en son sein, à toutes les tendances de s'exprimer... et tous les « matériaux », apportés par chacune des « tendances », vont permettre, grâce à la solidité de la base, de construire ce bel et grand édifice dont nous rêvons tous, largement éclairé par le rayonnement de notre foi naturiste.

G. HAMEL.



le jeu des questions...

les apartés autour du dernier congrès

Question : *Le Club de Villecresnes n'a-t-il pas joué la facilité en demandant à une association voisine (Association Sportive des P. et T.) d'assurer l'accueil matériel ?*

Réponse : Le club a voulu nous accueillir au mieux, et l'organisation matérielle était excellente. Le club a prouvé la qualité des relations amicales entre les associations du secteur, d'autant que l'association amie qui assurait l'accueil matériel était une association sportive qui entretient avec le club naturiste des relations sportives continues : excellente démonstration de l'aspect sportif de notre mouvement, l'année où l'agrément ministériel est sollicité.

De plus, il y a d'autres groupes naturistes qui font de même, au plan social, et sollicitent pour leurs réunions une aide semblable.

Question : *Nous n'avons pas eu de contacts amicaux, comme c'est le cas à Jouy-en-Josas... Et toi ?*

Réponse : Les contacts amicaux se trouvent toujours dans la mesure où on les cherche. Les contacts amicaux ne se trouvent guère quand on vient au Congrès avec un à priori défavorable. On voit souvent ce qu'on veut voir. On trouve souvent ce qu'on veut trouver.

Question : *Ne trouves-tu pas que ce Congrès manque de tenue ? On a vu un congressiste en peignoir, un autre qui se mouchoit avec ses doigts, on fume dans la salle... Qu'en penses-tu ?*

Réponse : Le peignoir fut longtemps la tenue obligatoire dans nos clubs, et notre ami ainsi vêtu, qui a évoqué d'ailleurs Kienné de Mongeot, a voulu sans doute le rappeler, en ces temps où la cravate et la robe habillée sont quasi de rigueur en nos réunions...
Se moucher avec ses doigts, ce n'est pas beau, mais à moi aussi il arrive de le faire, comme dit la chanson : « quand on a oublié son mouchoir ».
Fumer n'a pas à être interdit, la persuasion et l'exemple sont préférables aux interdictions ; en disant cela je rappelle que je n'ai jamais fumé de ma vie et que je note avec plaisir que les fumeurs invétérés sont de moins en moins nombreux. Mieux vaut

convaincre lentement qu'interdire brutalement...

Question : *On parle... On parle... On aligne des mots... On oublie l'essentiel qui est la vie des clubs, l'aide à leur donner : on ne décide rien. Qu'en penses-tu ?*

Réponse : Si on vient à un Congrès c'est pour y discuter et il n'y a pas d'autre façon de le faire que d'aligner des mots... Cela n'empêche pas la recherche des convergences et des décisions unitaires ou majoritaires du Congrès, que nos responsables seront chargés par la suite de traduire en actions concrètes dont ils rendront compte... Et à ce Congrès il y a eu des décisions de prises...

Question : *Quelles décisions ?*

Réponse : La ligne « politique » fédérale a été confirmée : présence fédérale tous azimuts pour y défendre nos objectifs, notamment, notre conception du naturisme, la légalisation du Mouvement, l'aide aux Associations (assurances sécurité — prêts — aide logistique et juridique). La ligne inter-fédérale de la Fédération Internationale a été précisée : la F.N.I. (Fédération Naturiste Internationale) est unitaire et ne reconnaîtra plus, nulle part, que les seules organisations préalablement existantes en France, c'est la F.F.N... seule.

Nos jeunes ont reçu une subvention susceptible de leur permettre le lancement d'une organisation Jeunes Inter-Clubs et d'assurer leur présence au colloque international des jeunes, cet été, à Euronat.

Nos sportifs ont précisé comment ils entendent le sport naturiste et quelle place ils lui donnent sur l'échiquier sportif français : sport améliorant, à base d'efforts individuels et collectifs, refusant le vedettariat même s'il accepte la compétition amicale ; bien compris que la meilleure des compétitions c'est la compétition avec soi-même. Le tout dans une fédération polyvalente appuyée sur des clubs dynamiques et reconnue par les pouvoirs publics.

La Fédération continuera son action de présence sur les lieux publics cet été. La presse fédérale (*Vie au Soleil — Naturisme Informations*) a fait l'objet de discussions et décisions importantes.

Les conditions de l'Unité du Mouvement ont été examinées deux jours durant, et des contacts ont été prévus pour rechercher les bases d'une réunification que les principaux intervenants ont appelé de leurs vœux : contacts inter-clubs — contacts régionaux — contacts nationaux.
... En deux jours ce n'est pas si mal...

Question : *Tu parles d'Unité... Mais pourquoi les principaux « dissidents » n'étaient-ils pas présents à la réunion de samedi, ce qui aurait évité les redites de dimanche ?*

Réponse : C'est exact. Le Congrès national du dimanche 23 mars était précédé des réunions de la Commission Consultative nationale du samedi... Une de ces commissions s'appelait : « Commission Avenir ». Elle a débattu des conditions de l'Unité, en l'absence des responsables de la dissidence, arrivés seulement dimanche matin. J'ai interrogé un de ces camarades ; il m'a répondu : « Notre travail nous retenait samedi ». Coïncidence malheureuse. Ne cherchons pas plus loin. L'essentiel c'est de garder le contact et de rechercher les voies d'une unité nécessaire et vraisemblablement encore possible...

Et notons, avec plaisir, la présence d'un camarade du C.S. France samedi : camarade venu en témoin et qui aura pu attester de la volonté unitaire des intervenants de la commission « Avenir ».

Question : *La Commission Consultative de samedi prévoyait 4 commissions. N'est-ce pas beaucoup ?*

Réponse : Exact : c'est beaucoup. Mais ce nombre correspond à une volonté des responsables de « faire face » aux problèmes pressants de l'actualité. Que n'aurions-nous pas entendu si on en avait supprimé une ?

Question : *Ne pouvait-on s'organiser différemment ?*

Réponse : Peut-être.
En particulier le banquet à 110 F qui a couvert la soirée de samedi à dimanche pouvait se reporter dimanche soir, en après Congrès et se remplacer par un repas unique et léger de tous les congressistes...

... et des réponses

Cela aurait autorisé des séances de nuit des commissions qui auraient achevé, en réunion plénière, la rédaction de leurs motions pour le lendemain dimanche... Car c'est en commission que les débats les plus ouverts, les plus démocratiques peuvent se tenir. Et il n'est sans doute pas très bon de « couper » les congressistes en cours de Congrès, pour leur offrir deux types de réunions-repas : l'un à 110 F, l'autre à 37 F. De même, je pense que tous les intervenants doivent avoir droit, en réunion de Congrès, au même traitement, c'est-à-dire notamment accès à la tribune en un temps chronométré pour tous, fonction de la teneur de leur intervention, préalablement annoncée !

Question : *Le C.S. Marseille présentait une motion. Ne restera-t-elle pas un vœu pieux ?*

Réponse : Cette motion a été examinée en Bureau, elle a été reprise en Commission ; elle a été votée en Congrès : que fallait-il faire de mieux et en plus, dans la mesure où elle a été diffusée partout et où les responsables de ladite motion étaient absents du Congrès ?

CONCLUSIONS

Ces apartés de Congrès paraîtront, pour quelques-uns d'entre eux, bien secondaires... Mais il faut admettre qu'il n'y a pas de critiques « futiles » et de critiques « essentielles », parce que

ce sont souvent des « impressions » que d'aucuns trouvent « futiles » qui motivent les conclusions portées sur un Congrès par certains d'entre nous... Ce qui est essentiel c'est d'examiner le bien-fondé des critiques, de toutes les critiques ; de les écouter ; d'y répondre... surtout lorsqu'elles semblent se fonder sur des a priori qui, eux, doivent être récusés...

Quant au compte rendu objectif du Congrès, il sera l'œuvre du Secrétaire... Et le prochain numéro de « Nat-Info » essaiera, cette fois, de répondre aux questions de Congrès relatives à l'Unité...

A. C.

flash f.f.n.

Un nouveau deuil frappe la F.F.N.

Un ami nous a quittés : Claude Fournier n'aura pas siégé au Comité de Direction auquel il venait d'être élu. La maladie contre laquelle il luttait depuis de longs mois ne le lui aura pas permis.

Et pourtant il faudrait des hommes comme lui aux commandes du mouvement ; son esprit de tolérance, son intelligence et sa façon d'examiner les problèmes l'avaient préparé à cette responsabilité :

Naturiste depuis vingt ans, universitaire, il a été successivement commissaire fédéral et délégué départemental F.F.N. avant de prendre de 1976 à 1979 la présidence du club Savoie-Nature, dont il était resté longtemps le vice-président.

Nous aimions ses interventions pertinentes aux réunions nationales qu'il ne manquait jamais.

Claude, tous tes nombreux amis parisiens et savoyards te regretteront.

J. P.

Assemblée générale de l'association des centres naturistes français

En février dernier, les centres naturistes français avaient invité G. Hamel, vice-président et J. Bomsel, trésorière F.F.N. à assister à leur assemblée générale.

Celle-ci s'est tenue dans une excellente ambiance à Bélézy : 13 centres étaient présents ou représentés.

Ont été évoqués à cette réunion les problèmes actuels et entre autres celui de Nature Édition, un projet de publicité commune et les rapports F.F.N./C.V.

Il nous est agréable d'évoquer quelques extraits du rapport moral adopté à l'unanimité.

« Notre association a un peu plus de douze mois d'existence, elle s'est donnée deux buts principaux :

— Le premier est de créer des liens et de susciter des rencontres entre les centres de Vacances Naturistes.

En effet, nous avons peu l'occasion de nous retrouver alors que c'est nous qui faisons le « Naturisme » tout autant et peut-être plus que les clubs. Il est utile de nous connaître un peu pour mieux réussir cette œuvre commune.

— Le second est d'établir des rapports étroits entre les Centres de Vacances et le fédérateur du « Naturisme », la Fédération Française de Naturisme.

La réalisation de notre second projet qui est d'entretenir des rapports étroits avec la F.F.N. est de relation plus facile.

Le Président Jacques Dumont et les administrateurs F.F.N. nous ont fait au début de 79 un accueil très cordial et particulièrement amical. »

Nous pensons que le Naturisme n'a qu'à gagner de telles réunions et surtout la F.F.N. qui a trouvé en Jacques Guerrier (Plage des Templiers), Patrik Demnard (Bélézy), et Jacques Fort (Euronat), trois administrateurs compétents et dévoués et souhaitons que le dialogue reste aussi ouvert avec tous les centres de vacances et les Clubs.

M. GRAPPE.

flash f.f.n. (suite)

Naturistes de la Nièvre :

A proximité de chez vous le terrain de Sancoins vous attend. C'est le terrain du club Nature et Soleil du Centre. Adresse : 10, route de Bourges, 18600 Sancoins. Tél. : (36) 20.25.15.

Aphrodite-Village :

Attention, pour téléphoner il faut faire (68) 86.00.42. et non (68) 33.10.10. ou (68) 96.00.42. comme indiqué dans le n° 14 par erreur.

Nouvelles du Languedoc

A 45 minutes du CAP d'AGDE, un nouveau centre de vacances : le Domaine de Lambeyran est en cours d'homologation et ouvrira ses portes en juin.

Au cœur d'une vaste propriété de bois et de garrigues 18 hectares sont réservés au camping-caravaning.

Dès cette année, piscine avec petit bar, volley-ball et commerce seront à la disposition des naturistes.

Projet oublié ou futur Centre ?

Le projet de création d'une importante zone naturiste au Porge, qui avait échoué, il y a trois ans, refait surface. La municipalité devenant maître-d'œuvre, ce qui permettrait d'obtenir pour les travaux d'infrastructure une subvention de la M.I.A.C.A., les travaux seraient moins onéreux.

Le Groupement des Campeurs Universitaires recherche des partenaires intéressés par ce projet pour le mener à bien. S'adresser au G.C.U., 2, rue Le Chapelais, 75017 Paris.

Un Centre en marche :

L'évolution d'EURONAT se poursuit d'année en année.

Nul doute que les naturistes qui fréquenteront le Centre cette année seront satisfaits.

Sur le plan de l'habitat :

- agrandissement du camping et du caravaning ;
- création d'un parc à Mobil-Homes ;

— réalisation de nombreux bungalows et plus particulièrement de studios en nombre important qui permettront à tous de se loger.

Sur le plan de l'infrastructure commerciale :

— 2 nouveaux commerces, ce qui porte à 18 le nombre des magasins réalisés.

Sur le plan de l'infrastructure d'animation :

— Outre la salle d'animation artisanale en fonctionnement dès le début du mois de juin, une salle spécialisée de télévision — on pense aux Jeux Olympiques — avec magnéscope et cassettes de films sera réalisée.

— une équipe d'animation, avec dans ses bagages, une foule d'idées, est déjà recrutée ;

— on parle beaucoup d'un orchestre de jazz avec chanteuse, créé par des naturistes et qui doit se produire plusieurs fois par semaine. Amis naturistes musiciens, vous serez les bienvenus en vous joignant à eux ;

— bien entendu, cinéma, tir à l'arc, centre équestre, golf miniature fonctionneront, à votre grande joie.

Conférence de presse G. Trigano — J. Dumont sur Sveti-Marko.

Le 16 avril 1980 au Club Méditerranée, place de la Bourse à Paris, Gilbert Trigano présentait le centre de Sveti-Marko à la presse. Il avait demandé à Jacques Dumont, président de la F.F.N. d'être présent. Ainsi toutes les questions posées par les journalistes, la plupart spécialistes du plein air, des loisirs et du tourisme, ont pu recevoir les réponses appropriées.

Sveti-Marko est le seul centre naturiste français en Yougoslavie (voir *Naturisme-Informations*, n° 13). La réunion du 16 avril renforce les liens amicaux qui existent entre Club Nature et la F.F.N. Nous ne pouvons que nous en féliciter.



LE NATURISME AU PORTUGAL

Dans l'Algarve le naturisme est pratiqué aux risques et périls des participants sur les plages de Carvoeiro et à l'île de Pedras de Rainha (Tavira).

Dans le nord du pays (région assez conservatrice) on apprend que le naturisme est aussi pratiqué sur les dunes d' Afife (au nord de la ville de Viana do Castelo) et au sud de la ville de Setubal (au km 10 de Troia).

Le nombre de naturistes qui fréquentent la plage de l'Aldeia do Maco ne cesse d'augmenter chaque année. Beaucoup d'entre eux campent à proximité et se ravitaillent au village. Les prix sont très raisonnables ainsi que ceux des quelques restaurants sur place.

Cette plage se situe à 30 km au sud de Lisbonne dans la commune de Sesimbra, un charmant et pittoresque village de pêcheurs.

La télévision portugaise a consacré quelques minutes au développement du mouvement naturiste au Portugal. Elle a interviewé une femme du peuple qui, bien que non naturiste, accepte le mouvement, le Secrétariat d'État au Tourisme qui s'est manifesté en faveur et un prêtre qui a affirmé que les autorités catholiques étaient contre la pratique du naturisme.

Il existe à Porto, la deuxième ville du Portugal, renommée par son vin, un groupe de naturistes qui se rendent sur les dunes de la plage d' Afife pour pratiquer le naturisme. Afife est un village de pêcheurs au nord de Porto et Viana do Castelo. Celle-ci, chef-lieu de département est fière de son folklore et des fêtes du 14 août, fêtes de Notre-Dame de l'Agonie. Ce développement du naturisme dans le nord du Portugal peut être décisif pour une implantation au niveau national.

L'hebdomadaire « O Journal » publié à Lisbonne a consacré un long article, avec photos, au naturisme.

Il est mentionné qu'il existe déjà un projet de loi pour légaliser le naturisme. Selon ce projet, la pratique du naturisme ne sera admise qu'organisée par la Fédération Portugaise de Naturisme. Les camps naturistes devront avoir un règlement interne qui devra être approuvé par la Direction Générale du Tourisme. L'accès sera réservé

aux naturistes en possession de cartes de la F.F.N. ou de la F.N.I. Les plages naturistes seront signalées par des pancartes placées à 100 mètres. L'article en question termine en mentionnant les plages où le naturisme est pratiqué avec l'accord tacite des autorités.

EN GRANDE-BRETAGNE :

Trois nouvelles plages britanniques. Lagg, Isle of Arran, Ayrshire, Ecosse. A l'extrême sud de l'île, près du village de Lagg, la plage s'appelle Cleat's Shore. Elle est sablonneuse et rocailleuse, bonne mais isolée. Située à environ un demi-mille de la route principale, elle se trouve à 45 minutes en voiture du ferry de Brodwich. Un service de ferries est assuré à intervalles fréquents, en été, au prix de £ 19, — pour une voiture moyenne, passagers non compris.

Gunton, Lowestoft, East Anglia, England. Juste au nord de la ville Take une route appelée « Tramps Allev » descend des falaises jusqu'à la plage. A environ 150 yards plus au sud vous

arrivez à une bonne plage de sable. Utilisez la zone entre les panneaux s.v.p.

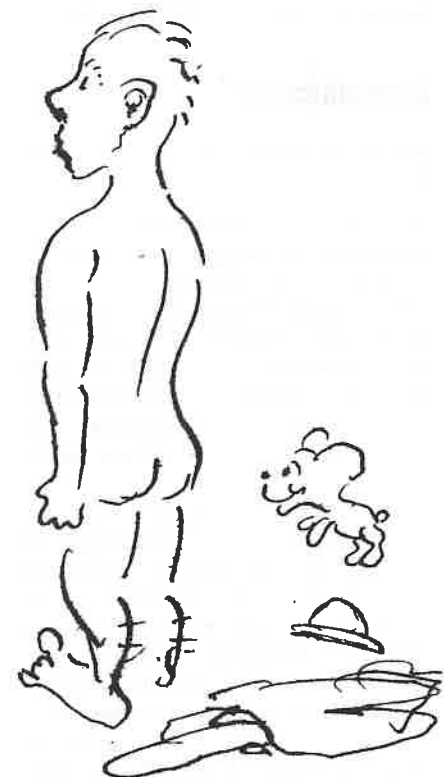
Leysdown on Sea, Isle of Sheppev, Kent, England. Suivez la route qui traverse Leysdown ou Sea. Suivez le chemin (tract road) pendant encore un mille jusqu'à une porte cochère portant la mention « Private Road » (route privée). Vous y laissez votre voiture au parking. Prenez le chemin longeant la mer vers l'est pendant environ 150 yards. Passez les chalets en bois le long de la plage, continuez jusqu'aux panneaux « plage naturiste ».

Bonne plage de sable et de galets. Restez s.v.p. dans la zone délimitée par les panneaux.

D'autres nouvelles suivront, nous vous informerons.

EN ESPAGNE :

La première plage naturiste officielle longue d'un kilomètre vient d'être inaugurée à Estepona ; le complexe « Costa Natura » s'étend sur 50 hectares et un village est en projet.



— Reposez, Arme!..... —



Les histoires magiques de l'histoire de France Tomes 1 et 2 et les nouvelles histoires magiques,

par Louis PAUWELS et Guy BRETON. Édition Albin Michel (cf. *Naturisme Informations* n° 14).

Un quatrième tome de ces petites histoires fantastiques vient de paraître sous le titre « Histoires extraordinaires ». De la même veine que les précédents par les mêmes auteurs et chez le même éditeur.

Aromathérapie,

par le D^r Jean VALNET, Maloine Éditeur.

Le D^r Valnet est actuellement considéré comme l'un des plus grands spécialistes de la médecine par les plantes. Son livre « Aromathérapie » est actuellement extrêmement célèbre et il peut être complété par deux autres ouvrages du même auteur également publiés chez Maloine : « Physorapie » et « Traitement des maladies par les légumes, les fruits et les céréales ». « Aromathérapie » explique tous les secrets des essences aromatiques et leurs applications dans le traitement d'un grand nombre d'affections. Le D^r Valnet dit dans son avant propos à l'édition 1976, que cet ouvrage constitue un des maillons qui relient l'expérience des anciens aux connaissances modernes. Chaque plante utile est étudiée en détail. Le D^r Valnet indique son origine, ses principaux constituants connus, ses propriétés, ses indications et son mode d'emploi. Cer-

taines plantes présentent de très nombreux bienfaits c'est le cas par exemple du citron à propos duquel le D^r Valnet cite 52 indications et l'ail pour lequel on en compte 36, on trouvera en outre dans ce précieux volume quelques formules de vins et vinaigres médicinaux élixirs et espèces très intéressants ainsi qu'un grand nombre de renseignements concernant la récolte et la conservation des plantes, leur emploi en infusion et décoctions et divers modes de préparation. Un lexique des termes médicaux et quelques très belles planches en couleurs complètent cet ouvrage sérieux et digne du plus grand intérêt pour tous ceux qui sont des amis de la nature.

La vieillesse ça n'existe pas

par Jeanne LIBERMAN, édition Robert Laffont, collection « Vécu ».

Voici un livre extraordinaire parce que son auteur M^{me} Liberman est une femme extraordinaire. A soixante deux ans, M^{me} Liberman pénètre pour la première fois de sa vie dans un club de Judo. A soixante cinq ans, elle était ceinture noire. C'était le début d'une fantastique ascension. Elle est ceinture noire d'aïkido à soixante-douze ans et ceinture noire de Kung fu le jour de ses quatre vingts ans.

A quatre vingt six ans lorsqu'elle publie son livre, Jeanne Liberman mène une vie débordante d'activité. Elle pratique le judo, l'aïkido, le kung fu, le self défense, le hatha yoga, elle chante, joue du piano, fait de la peinture, et apprend le tir à l'arc. Elle est végétarienne depuis fort longtemps et pratique la méditation. Elle écrit des livres

et des poèmes, fait des conférences sur des sujets spirituels et s'intéresse à la guérison des malades. Si elle n'est pas adhérente à la F.F.N., du moins à ma connaissance, je pense qu'elle a eu moins l'esprit naturiste plus que certains d'entre nous.

L'histoire de ce livre commence le 24 février 1892, le jour de la naissance de Jeanne Liberman. Elle y raconte sa vie et sa philosophie. Sa vie est exemplaire et sa philosophie vous fera réfléchir quel que soit votre âge. Et peut-être, après avoir lu ce livre vous penserez autrement et vous vous sentirez jeune. Mais peut-être vous pensez « oui mais elle a la chance d'avoir une nature et une santé exceptionnelles ». La réponse est dans son livre et elle y affirme : « La vieillesse, ça n'existe pas ».

Réagir par la détente, ou comment résister aux agressions extérieures,

par le D^r BENSON et Myriam Z. KLIPPER. Édition Tchou, Collection « Le Corps à vivre ».

Le D^r Benson est un cardiologue américain et il a étudié l'action du stress sur l'origine humaine. Ce stress de l'environnement nous le subissons tous dans la vie de tous les jours et nous y réagissons plus ou moins bien selon notre tempérament et selon notre aptitude à le recevoir. Les excès de cholestérol, les problèmes de l'hypertension sont des problèmes de santé dans lesquels, par exemple, le stress joue un grand rôle. Diminuer l'action néfaste du stress sur l'organisme est un moyen simple de contre-carrer toutes ses affections. Ce moyen peut être obtenu par la relaxation. Le D^r Benson a étudié tous les procédés et techniques de relaxation et de méditation utilisés en médecine officielle et traditionnelle, mais aussi dans les traditions et les enseignements religieux orientaux et occidentaux ; il en a dégagé quatre éléments de base que l'on retrouve dans toutes les méthodes. Ces quatre éléments constituent un procédé de méditation dégagé de tous les efforts extérieurs religieux ou philosophiques et permettent à tout un chacun d'aborder un réflexe de détente qui favorise le repas et aide à trouver une solution à ces problèmes de civilisation. Ce livre est un moyen simple et peu onéreux de mieux vivre et les renseignements qui y sont donnés peuvent être utiles, entre autres, aux naturistes en leur apportant un complément dans leur recherche de la détente.

Réglementation de l'enseignement sportif

par B. VILLARD, Inspecteur général, Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 116, av. du P¹-Kennedy, 75016 Paris.

Notre ami Bernard Villard a terminé une étude importante qui fait le point sur la loi relative au développement de l'éducation physique et du sport et sur la réglementation de l'enseignement sportif.

Cette étude est préfacée par M. Jean-Pierre Soisson, Ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Nous pensons que l'avant-propos de cet ouvrage en donne le ton :

« Nous avons essayé de faire le point sur la loi relative au développement de l'éducation physique et du sport ainsi que sur les textes fondamentaux réglementant l'enseignement sportif.

L'activité sportive et, en particulier, son enseignement et ses règles méritaient une investigation poussée.

Les éducateurs et les dirigeants sportifs les plus avertis éprouaient de plus en plus de difficultés à se situer dans le domaine si vaste de l'enseignement sportif.

La multiplicité de textes souvent dispersés rendait indispensable leur regroupement.

Nous souhaitons que le dossier documentaire, véritable aide-mémoire des textes réglementaires, que nous avons voulu rassembler avec précision, réponde aux vœux des inspecteurs stagiaires de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, des enseignants, des éducateurs et des dirigeants ou animateurs sportifs.

Nous avons estimé opportun de présenter un instrument de travail aussi complet que possible, capable d'ouvrir des connaissances de plus en plus approfondies et de faciliter l'orientation vers les sources de références.

Ce guide peut être mis à jour au fur et à mesure des nouvelles dispositions réglementaires.

Répondre à un souci d'information de l'ensemble des éducateurs et des dirigeants sportifs : telle a été notre intention. »

La rédaction félicite Bernard Villard qui non seulement a fait un travail important et un ouvrage fort intéres-

sant mais a su le présenter d'une façon agréable en l'illustrant de croquis et dessins qui enlèvent l'austérité de ces textes administratifs. Les personnes s'intéressant aux sports universitaires, à tous les sports en général, à l'organisation de compétitions peuvent le considérer comme un auxiliaire précieux.

Quelques revues et volumes de documentation

« **Futuribles** » 2000 : Il s'agit d'une revue mensuelle d'analyse, de prévision et de prospective. Elle peut intéresser ceux d'entre vous motivés par la réflexion objective sur « les principaux problèmes, idées et faits porteurs d'avenir ». Le numéro de novembre 79 traite du « Risque technologique majeur ; un formidable défi ». La série 1979 comportait des études sur « Le coût du bien-être » (janvier), « Géopolitique des ressources » (février), « Vieillir » (mars), « Énergie. Énergies Nouvelles » (avril), « Écologie, Économie du Bien-Être » (juin), « L'enfance » (juillet), « Politique d'environnement » (septembre), « Éducation » (octobre), « Perspectives 85-90 » (décembre).

Le prix de l'abonnement est de 180 F l'an. Prix au numéro 79 : 20 F. Règlement à l'ordre de « Futuribles 2000 », 55, rue de Varennes, 75007 Paris.

« **Les cahiers Rationalistes** » : édités par l'Union Rationaliste. Écrire à Union Rationaliste, 16, rue de l'École Polytechnique, 75005 Paris.

Chaque cahier traite d'un sujet principal avec d'autres sujets. Liste des titres sur demande. Vente au numéro : 6 F. Il s'agit d'études rationalistes, dont certaines peuvent intéresser des naturistes soucieux de s'informer, par exemple : n° 298 : « Génie et Pathogénie de l'éducation sexuelle ». N° 331 à 333 : « Écologie et Rationalisme ». N° 323 et 336 : « L'électro-nucléaire (pour et contre) ». Les rédacteurs de ces revues sont des scientifiques reconnus.

Collection « Points » : Pour un prix modique, on y trouve des livres essentiels, qui ne peuvent pas laisser des naturistes indifférents (Marcuse, Chardin, Dumazedier, Morin, Illich, Soljénitsyne, Monod, etc., etc.) qui parti-

cipe à la résurgence de ce que Morin appelle les « Grands refoulés » : le sexe, la mort et « Essais sur l'histoire de la Mort en Occident (Ariès) qui traite de nos attitudes devant la mort du Moyen Âge à nos jours : s'attacher à défendre la vie comme nous le faisons en naturisme ne saurait occulter notre réflexion sur la fin de tout... et on peut trouver dans ces livres matière à réflexion sur la finalité de notre vie...

Publications de l'École Moderne Française.

Ces publications s'adressent à des éducateurs, mais aussi aux familles. Elles sont destinées aux enfants et élèves et comportent des collections éducatives de grand intérêt. Abonnements individuels acceptés et vente au numéro. Écrire à C.E.L. B.P. 282, 06403 Cannes cédex, pour renseignements Les Revues de la « Bibliothèque de Travail » avec leurs deux séries (Junior, Second Degré) sont particulièrement intéressantes.

Les fascicules sont rédigés par des équipes d'élèves qui ont enquêté sur des thèmes précis, avec les suggestions d'un éducateur. (Par exemple le N° 160 Juniors traite de la vie des « Dunes Marines ».)

Il s'agit là d'un exemple de « Défense Nature » exploitable par des éducateurs naturistes motivés et susceptibles de fournir un compte rendu de travail à la F.F.N. pour en élargir l'impact.

L'officiel du littoral nudiste.

Pourquoi et comment ce guide ? Un tel récit oscille entre la tranche de vie, la leçon de journalisme et l'aventure. Une petite aventure qui a débuté en août sur les plages de France et une grande aventure qui a commencé au retour avec la création d'une entreprise...

J'ai fait la connaissance du naturisme il y a 8 ans. Mais, ma première expérience a été vécue à Sugiton. Sugiton ? Une calanque près de Marseille fréquentée par des naturistes depuis un demi-siècle. Tout le monde le sait mais tout le monde ne sait pas y aller et il a fallu mener une véritable enquête pour y accéder. Souvenir étonnant.

Par la suite, j'ai toujours souhaité, au hasard de mes voyages, connaître de ravissants petits coins comme celui-là,

regard sur les livres (suite)

criques introuvables, plages isolées où il était possible de se passer de maillot de bain.

Déjà, avait été réalisé un travail appréciable avec la liste des communes ayant pris un arrêté municipal. Malheureusement, ces communes proches du littoral possèdent généralement plusieurs plages : comment trouver la bonne et son accès ? La plupart du temps le visiteur d'un jour ou d'une après-midi que j'étais était incapable d'atteindre son but !

A ce moment, mon expérience a croisé celle d'un inconscient.

« Il doit exister un guide, avec des cartes. » Il n'a pas été facile de le convaincre qu'il n'y en avait pas.

« Alors, il faut en faire un ! »

Avec inquiétude, je lui ai opposé les difficultés d'une telle entreprise. Sans trop de conviction, sans doute.

En juin 1978, nous avons annulé nos vacances en Grèce et nous sommes partis à Boulogne. Il pleuvait.

Objectif ? Suivre le littoral et localiser les plages naturistes ! Même s'il y paraît peu, le programme était ambitieux. A qui demander ?

Deux fois sur trois, la docte-dame-d'un-certain-âge-du-syndicat-d'initiative répondait à notre question comme si nous l'avions insultée : « Il n'y a pas de ça dans notre commune ! »

Le boulanger, le boucher, égrillard dans un clin d'œil, prenaient un air entendu pour nous rappeler « qu'avec ce temps-là, y'en avait sûrement pas ! ».

Il y a peu de plages naturistes en bordure de la Manche : le littoral est trop ouvert, le temps trop peu clément, les esprits un peu trop différents peuvent être.



De renseignements partiels en renseignements erronés ou carrément faux, l'enquête s'enlisait et les kilomètres s'accumulaient. Si, à vol d'oiseau, le côte atlantique mesure 1 500 kilomètres de Boulogne à Biarritz, nous en avons parcourus 6 000 (relevés au compteur) pour rallier ces deux villes !

Pourtant, petit à petit, nous avons mieux dominé la situation, notre technique de recherche s'est affirmée.

Nous nous sommes adressés aux maîtres-nageurs, très gentils, et qui nous dirigeaient vers quelqu'un-qui-savait !

Quand celui-qui-savait était un gendarme, il fallait montrer patte blanche mais quand le contact était établi nous étions bien payés de nos peines. Non seulement, il connaissait tous les endroits que nous recherchions, mais il savait parfaitement lire les cartes d'État-Major dont nous étions munis.

De plus en plus hardis, nous sommes allés systématiquement vérifier, voire compléter, nos informations dans les gendarmeries.

L'accueil a été très cordial. Visiblement l'objet de notre visite apportait une variation sympathique dans leur journée remplie de portefeuilles volés ou sacs à main perdus.

Notre collecte d'information passait par le repérage : comment éviter la route de feu et le chemin militaire interdit à la circulation ? Où quitter la départementale ? Où laisser la voiture ? Combien de temps faut-il marcher ? Est-ce une plage de sable ou de galets ?

Sur place aussi, notre collecte passait par la moisson d'adresses utiles : syndicat d'initiative, hôtel, gîte rural ou terrain de camping à proximité de la plage repérée.

Au retour, nous avons adressé un questionnaire à chaque municipalité concernée par un rassemblement naturiste. Nous leur demandions :

- 1) Extrait de compte rendu de conseil municipal autorisant ou interdisant la pratique du naturisme sur le territoire de la commune.
- 2) Date de cette délibération.
- 3) Lieux-dits éventuellement fréquentés par des naturistes.

On relève parfois des contradictions entre ce que nous avons vu et ce que connaît (ou reconnaît ?) la municipalité. Parfois aussi, le Conseil municipal

n'a pas délibéré mais nous signale les lieux-dits fréquentés par les naturistes.

Remarquable également le mélange de vocables : il est autant question de « nudiste » que de « naturiste » sans aucune coloration péjorative ou dépréciative pour le premier.

Restaient à établir les plans d'accès pour que l'information soit complète.

Nous avons refait des cartes — à partir des cartes au 50 000^e (parfois au 25 000^e) de l'Institut Géographique national — qui ne comportent que les indications utiles pour accéder à la plage convoitée.

En publiant ce guide, cet *Officiel du Littoral Nudiste*, notre but est de mettre à la disposition de tous la totalité de l'information recueillie concernant la pratique de la nudité intégrale sur le littoral français.

Mais attention, la nudité telle que nous l'entendons reste interdite par la loi. Elle est toujours condamnée par le Code Pénal pour outrage public à la pudeur.

Au moment même où nous établissions cette liste des bords de mer sans maillot de bain, certains naturistes étaient interpellés parce qu'ils étaient nus sur la plage des Jaunais près de Saint-Nazaire.

Bien sûr, ils ont été condamnés à rien, mais la relaxe pure et simple n'a pas encore été prononcée.

Dans l'utilisation du guide de l'Officiel, il appartient donc à chaque lecteur de prendre ses responsabilités. A cet effet nous publions intégralement la position de chaque mairie. Elle est toujours significative. Dans certains cas elle marque même franchement son désaccord.

Ce qui revient à dire que la fréquentation d'une plage libre ne donne aucune garantie de tranquillité, contrairement à la sécurité offerte dans un club ou un centre de vacances... elle donne autre chose et nous avons estimé, quant à nous, que le risque était largement acceptable. Et probablement déterminant dans le développement du naturisme. Mais cette option ne concerne que nous !

Francine NENON.

En vente à la F.F.N. et aux Éditions du Petit-Bois, 13, place du Petit-Bois, 44100 Nantes.

les plages

une plage, un site protégé... et des milliers de naturistes !!!

LA PLAGE DE PIEMANÇON OU PLAGE D'ARLES s'étend sur presque 15 km, de part et d'autre de la route d'accès qui, partant de Salin-de-Giraud, serpente à travers les marais salants.

La PLAGE NATURISTE se trouve à gauche de la route et s'étend sur 5 km jusqu'au Rhône... Vous y trouverez un paysage de sable blond, d'eau et de soleil, avec en arrière-plan, les marais où s'ébattent les chevaux camarguais.

Le matin, de bonne heure, vous pourrez admirer les vols des flamants roses qui viennent chercher leur nourriture.

Vous pourrez pratiquer la natation en toute quiétude, la plage de sable fin descend en pente douce ; les pêcheurs pourront taquiner la daurade et le loup et les amateurs de voile pratiquer leur sport favori.

Cette PLAGE SAUVAGE EST UN DON MAGNIFIQUE DE LA NATURE... ! ELLE EST PLACÉE SOUS NOTRE SAUVEGARDE.

MAIS QUE DEVIENT CE SITE EXTRAORDINAIRE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE ?

Les DUNES VIVES, situées en bordure immédiate de la mer, constituent l'environnement encore naturel pour des milliers de baigneurs et de campeurs.

MALHEUREUSEMENT, des milliers de véhicules circulent et stationnent à proximité de ces dunes ; des tentes, des caravanes, des camping-cars, s'y installent... !

L'écrasement et le piétinement des premiers stades de végétation vont rompre le processus de fixation. Le Mistral, vent du Nord, va de plus rejeter à la mer le sable qui avait mis tant de temps à s'accumuler et... la DUNE va disparaître !

... Certaines dunes de la Réserve Nationale de Camargue ont baissé de trois mètres en trois ans !

A CONSTATER AUSSI que de nombreux « naturistes » sans scrupules ou inconscients abandonnent ordures et déchets à la fin du week-end ou de leur séjour... Il est facile d'imaginer l'état de la plage et des dunes à la fin d'une saison... !

Chacun d'entre nous, doit prendre conscience de ses responsabilités. Nous avons le devoir de protéger ce patrimoine naturel et de le conserver pour les générations futures.

CAMARGUE SOLEIL a entrepris en 1978 et 1979 de nombreuses actions (informations et opérations « Plage-Propre »). Mais c'est loin d'être suffisant !

ALORS, APPLIQUONS QUELQUES RÈGLES D'OR :

« JE SUIS NATURISTE... JE PROTÈGE ET JE RESPECTE LA NATURE ET POUR PROTÉGER CETTE PLAGE ET SAUVEGARDER NOTRE MILIEU NATUREL PRÉFÉRÉ,

NOUS POUVONS :

— LAISSER NOTRE VÉHICULE EN BORDURE DE MER, le plus loin possible des dunes ;

— NE JAMAIS DÉPOSER DE DÉCHETS, MÊME ENTERRÉS : les goélands et les tempêtes se chargent de les mettre à jour en hiver ;

— NE PAS ABANDONNER les sacs-poubelles, ces mêmes goélands éparpillent les ordures, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire !

— NOUS INFORMER SUR PLACE pour connaître les actions entreprises et éventuellement y participer.

CAMARGUE SOLEIL
Club Naturiste d'Arles
et de sa région.

Les Naturistes de Martigues

LA CARAVANE ACCUEIL.

Une sympathique hôtesse va, pendant 3 mois, recevoir les personnes qui désirent des renseignements sur le naturisme, sur le club ou les autres terrains et plages en puisant dans la documentation que nous avons rassemblée.

La caravane sera pratique pour remplir les bulletins d'adhésion, délivrer les licences, abonner à *Informations-Naturistes*.

Au moment où s'imprime ce numéro 15 de *Naturisme-Informations* nos amis naturistes de Martigues inaugurent leur caravane d'accueil sur la plage de Bonnieu. Nous reparlerons de cette manifestation dans notre prochain numéro.



les clubs

Union des Campeurs Naturistes (U.C.N.) Groupe Tourisme Nature

Le groupe « U.C.N.-Nature » parisien a organisé, en liaison avec les Vendéens, une sortie en Vendée durant les vacances pascales.

En voici le programme :

Diététique : Un repas macrobiotique et deux repas à base de spécialités locales. Pour le reste : repas en commun, à base de produits jardiniers du cru. Boissons : jus de pommes maison et vins locaux. Lait de la ferme. Grillades aux sarments de vigne (poissons-viandes).

Principales sorties : Deux sorties importantes (l'Île de Noirmoutier - Côte vendéenne de Fromentine aux Sables d'Olonne).

Visites écologiques : La forêt de pins et de chênes verts - Une héronnière - Une maison solaire construite par un adhérent vendéen - Site nucléaire projeté et momentanément abandonné - Les dunes - Les « villages » de l'été et notamment les constructions Merlin - Les parcs à huîtres de la Baie de Bourgneuf.

Logement : Chambres chez des amis pour les frileux. Camping en forêt.

Veillées au feu de bois avec discussion sur le programme de la journée...

De telles visites peuvent être organisées par d'autres clubs.

Écrire à Jeannine Bomsel : U.C.N.-F.F.N., 4, avenue du Coq, 75009 Paris.

A propos du gala d'Arena Nous relevons du compte rendu de Maurice Flizot, les extraits suivants

« Il est incontestable que le Gala d'Aréna organisé le 26 avril 1980 à l'occasion du 30^e anniversaire de la F.F.N. dans la salle des ingénieurs des Arts et Métiers à Paris a connu le plein succès que l'on n'osait espérer. Et les craintes motivées au cours de sa préparation furent estompées par une participation massive du public venu nombreux pour occuper les fauteuils à 90 %, et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir lu sur le visage de tout ce monde, un éclair de satisfaction générale.

Chaque participant au programme a droit aux éloges, particulièrement André Legenne pour son film « A saute vagues », Marc Alain Descamps pour son montage « Les nymphes », André Floutier pour « Charme et Féminité », tous les photographes d'Aréna qui ont prêté leurs meilleures diapos pour la réalisation de « Diasarena ». Pierre Cambez, pour la réalisation de son film « Les coquelicots », et tous ceux qui ont contribué au succès de cette soirée...

Après l'entracte, Jacques Dumont, Président de la F.F.N., remercia Aréna pour cette soirée et retraça en quelques lignes l'histoire de la F.F.N. depuis sa création...

Club des Amis du Châtaignier 18250 La Chapelotte

Un Club, peut-être... un peu spécial ! Pourquoi ? Parce qu'il reçoit en pleine saison plus d'étrangers que de Français. Ce qui est regrettable. Nous aimerions y voir davantage de nos compatriotes, mais nous comprenons très bien que beaucoup veuillent aller vers le sud.

Si ce Club reçoit énormément d'Hollandais, d'Allemands, de Belges et d'Anglais, c'est qu'il se trouve au centre de la France, au cœur de la Sologne, et de ce fait, devient un relais avant d'atteindre le Midi.

Beaucoup de travaux ont été accomplis depuis 1979. La plage de la piscine (12 x 6) a été élargie permettant davantage de places pour s'allonger au soleil. Une « prairie » a été entreprise et cela pour les Naturistes qui désirent s'installer au soleil avec leur caravane. Certains préfèrent une place sous les arbres. Des arbres... Il y en a sur 43 ha. C'est dire que les Naturistes qui ont besoin d'isolement, trouvent une évacuation dans les lieux de promenade du parc. L'accueil y est chaleureux, les sanitaires d'un style moderne.

Le passage est constant en pleine saison et bien des vacanciers de l'année précédente y reviennent l'été suivant. Que prouvent-ils ? Qu'on ne retourne pas dans un Club si l'on est déçu. Les Étrangers l'ont bien compris, mais beaucoup de Français l'ignorent.

Que le naturiste français lise ces quelques lignes et y passe quelques jours, il comprendra que ce club n'est pas une

exception mais que cela vaut vraiment la peine de séjourner sur un terrain où règne une chaude ambiance familiale.

Cercle naturiste du Westhoek

Le cercle adhère depuis le 2 avril 1980 à l'A.D.E.L.F.A. (Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandres-Artois).

L'A.D.E.L.F.A. est l'union de sociétés qui ont toutes pour but, de façon générale, la défense de la nature, mais chacune a sa personnalité et sa spécificité propres.

L'A.D.E.L.F.A. a été formée en vue de constituer une force commune et d'exercer une activité concertée dans un but de plus grande efficacité.

Il nous a semblé que notre cercle de naturistes, donc d'amis de la nature désireux de pratiquer la gymnastique dans un environnement sain et naturel, avait un rôle à jouer dans une telle assemblée et c'est la raison pour laquelle nous avons sollicité et obtenu notre adhésion à l'A.D.E.L.F.A.

N.D.L.R. : *Exemple à suivre et bravo !*

*
**

Rencontre Internationale des Jeunes/Euronat 11-27 juillet 1980

Responsable français :
R. Descours.

Prix : 30 F/jour/personne,
soit 510 F pour 17 jours.

Envoyer inscription à F.F.N., 4, av.
du Coq, avec 200 F d'arrhes.

Demander renseignements
complémentaires et fiche d'inscription
dans votre club ou à vos
délégués régionaux.

Venez nombreux !

centres de vacances naturistes ayant le label F.F.N.



Centres homologués ou reconnus

EN FRANCE

- | | | |
|---|---|---|
| <p>04. Les Lauzons - Limans, 04300 Forcalquier - (92) 76.00.60.
Domaine d'Enriou - 04480 Saint-Laurent-du-Verdon - 13 à Qinson. Verdon de Provence - 04450 Esparon-de-Verdon - (92) 78.02.25.</p> <p>05. Les Clapières - 05100 Briançon - (92) 21.15.83.
Les Serigons - La Roche-des-Arnauds, 05400 Veynes.</p> <p>06. Le Haut-Chandelalar - Briançonnet, 06850 St-Auban - (93) 60.43.83.</p> <p>07. La Plage des Templiers - St-Remèze, 07770 Bourg-St-Andéol (75) 04.54.07.
La Conche - St-Montant, 07220 Viviers - (75) 49.61.67.</p> <p>11. Aphrodite Village - 11370 Port-Leucate - (68) 86.00.42.
Ulysse - 11370 Port-Leucate - (68) 33.11.78.
Le Clapotis - 11480 La Palme - (68) 45.71.26.
Centre Hélio-Marin la Grande Cosse - Fleury-d'Aude 11560 - (68) 33.61.87.</p> <p>17. Atlantique-soleil - 17570 Les Mathes.</p> | <p>20. La Chiappa - 20210 Porto-Vecchio - (95) 70.00.31.
Villata - 20216 Ste-Lucie-de-Porto-Vecchio - (95) 71.44.81 (saison) - (95) 71.44.72 (hors saison).
La Bagheera - La Giustiniana, 20230 San-Nicolao - (95) 38.83.20.
Corsicana - 20230 Linguizzeta - (95) 38.80.25.
Tropica - 20230 San-Nicolao - (95) 38.80.71.</p> <p>23. Creuse Nature - 23600 Boussac - (55) 65.03.34.</p> <p>26. Le Romegas - 26170 Buis-les-Baronnies - (75) 28.10.78.</p> <p>30. Les Bois de la Sablière - St-Privas-de-Champclos, 30430 Barjac - (66) 61.51.16.
Ran du Château de Fereyrolles - St-Privas-de-Champclos, 30430 Barjac - (66) 61.51.64.
La Genèse - 30710 Mejannes-le-Cap - (66) 61.51.73.
Le Ran du Chabrier - St-Privas-de-Champclos, 30430 Barjac - (66) 61.51.55.</p> <p>32. Centre Naturiste de Devèze - Gaudonville, 32280 St-Clar - (62) 66.43.86.</p> | <p>33. Euronat - Grayan-l'Hôpital, 33590 St-Vivien-de-Médoc - (56) 41.40.81.
Centre Hélio-Marin - 33930 Vendays-Montalivet - (56) 41.30.47.</p> <p>34. C.H.M. Oltra - 34300 Le Cap-d'Agde - (67) 94.70.46.
Source St-Pierre - Aniane, 34150 Gignac - (67) 57.76.95.
Village du Bosc - Octon, 34800 Clermont-l'Hérault - (67) 96.07.37.
Domaine de Lambeyran - 34700 Lodève - (67) 44.13.99.</p> <p>38. Alpes et Soleil - 38650 Sinard, Monestier-de-Clermont - (76) 34.06.29.</p> <p>46. La Tuque - Belaye, 46140 Luzech - (65) 36.34.34.</p> <p>49. Bois de la Herpinière - Turquant, 49730 Montsoreau - (41) 51.70.55.</p> <p>56. Bois de la Roche - 56820 Néant-sur-Yvel - (97) 74.42.11 ou 74.42.12.</p> <p>83. La Haute-Garduère - 83830 Callas - (94) 68.24.42.
Domaine de l'Escride - 83210 Belgentier - (94) 48.97.24.</p> <p>84. Domaine de Bélézy - 84410 Bédoin - (90) 65.60.18.</p> |
|---|---|---|

A L'ÉTRANGER

Sveti-Marko (Yougoslavie) - Club Nature, 5, rue des Filles-St-Thomas, 75008 Paris Cédex 05 - Tél. : 296.10.00.

libres propos

Les Clapières

J'ai découvert les Clapières en cette fin d'hiver ou en ce début de printemps et j'ai regretté aussitôt de ne pas avoir créé l'occasion de le faire plus tôt.

Quoi de plus extraordinaire, au moment où la neige vient de partir, où les prés hésitent à reverdir, de trouver un centre naturiste où le soleil d'avril permet, au pied de la montagne dans un site grandiose, de prendre son bain d'air et de soleil.

Bien sûr il y a les cailloux, c'est pour cela qu'on a appelé Clapières ces hauts tas qui témoignent de l'époque glaciaire, mais ils s'harmonisent bien avec le paysage déjà dur et austère de la montagne.

On est à 1 200 mètres d'altitude, bien orienté vers le sud, l'air est pur, c'est le calme et il fait beau et bon sur le solarium.

Le centre est petit, bien aménagé, les studios et le dortoir ont le confort souhaité par tout naturiste — ce qu'il faut sans superflu — mais les douches sont chaudes, les toilettes en nombre suffisant.



L'accueil est familial, comme l'est celui de l'ami qui t'a connu, avec qui tu as partagé tes idées, tes vacances, un peu de ta vie. Il est agréable de séjourner aux Clapières.

Les activités sont essentiellement basées sur la montagne. L'hiver, le sportif a les pistes de ski alpin à moins d'un quart d'heure et on peut monter très haut, changer de décor tous les jours, soit à Serre-Chevalier, soit à Montgenèvre. Il y a surtout de nombreuses pistes de ski de fond, parcours qui délaissent les coins trop fréquentés et vous amènent dans les sites extraordinaires des hautes vallées.

Il y a aussi le ski de randonnée ; je me réserve la joie de m'y adonner au cours du prochain hiver.

L'été c'est la randonnée pédestre ou la promenade en haute et moyenne montagne ; là aussi il y en a pour tous les goûts et à tous les niveaux : on peut même avec des accompagnateurs effec-

tuer la traversée du Massif des Écrins ou du Pelvoux.

La petite rivière de la vallée de Né-vache va elle aussi vous captiver si vous êtes fanatique du canoe-kayak.

Louis Lemaire m'a dit : « j'ai essayé de mettre sur pied des animations en soirée mais le sportif qui prend le départ de la randonnée à cinq heures du matin ne souhaite pas veiller après dix heures le soir, alors... Cependant les soirées sont agréables.

Dès la belle saison on trouve sur place des plats cuisinés, une épicerie ; si vous aimez la fondue — la vraie — demandez à Mathé, comme aussi pour vous initier au ski de fond, vous ne le regretterez pas. Et si vous devez vous retaper après un trop long temps de vie citadine faites un séjour aux Clapières : ce sera une cure de santé, une vraie détente dans une splendide nature. Quelle halte agréable !

Jean PARAZINES.



Centre naturiste de montagne
« Les Clapières », 05100 Briançon.

interrogations

QUAND JE N'AI RIEN CHERCHÉ
J'AI TOUT TROUVÉ
QUAND JE N'AI RIEN VOULU
J'AI TOUT EU.

UN YOGI

Cette maxime qu'un professeur de yoga a énoncé un jour devant moi et que j'ai trouvé bien jolie ne semble pas s'accorder avec le titre de cet article... Et pourtant...

Un beau jour d'été 1963 nous cherchions, Ginette et moi, un endroit joli et sauvage sur la côte languedocienne pour garer une caravane de location que nous trainions depuis Épinay via les bases nautiques T.C.F. de Vassivière et de Pareloup.

A cette époque en plein mois d'août il était encore possible sur cette côte encore « émoustiquée » de trouver de tels coins.

Brusquement, à quelques mètres au-delà d'un camping que nous n'appelions pas encore « textile » nous tombons sur un terrain militaire en bordure de mer, au bout du Cap d'Agde, avec tous les panneaux dissuasifs possibles annonçant avec tibias entrecroisés et tête de mort à l'appui que nous entrions dans une zone de tir, interdite d'accès bien entendu. En plein mois d'août, en bordure de mer, à quelques mètres d'un camping... J'eus des doutes... Malgré les protestations de Ginette je m'y rendis et je découvris 2 ou 3 tentes canadiennes, d'un très bel orange, disséminées par-ci, par-là.

Avec beaucoup de diplomatie j'arrive à persuader Ginette de nous installer dans ce petit coin charmant pour « caravaner » là... provisoirement au moins.

Tout ce passa à merveille quoiqu'il ne se passa rien et nous nous balladions tranquillement, bien emmaillotés lorsque, ne cherchant rien, nous « tombons » sur une palissade de canisses entourant une portion de plage avec plein de gens nus... tout nus.

Sans aucune réticence cette fois nous nous pointons à l'entrée demandons à entrer et nous voilà sur le sable tout démaillotés... et, sans avoir rien cherché, nous venions de tout trouver.

Nous venions de trouver le bien-être, la liberté, la décontraction, l'euphorie de nos corps en contact avec la nature, avec le soleil sur notre peau, avec l'eau sur nos sexes.

Sans l'avoir voulu nous avions tout, sans nous poser de question, sans que l'on nous en pose, n'était-ce pas merveilleux ?

Le lendemain nous revenions, par la grande porte cette fois, installer notre caravane dans une ancienne petite vigne que les propriétaires, deux frères, anciens vigneron, avaient abandonnés au profit (?) des naturistes... tout simplement... tout bêtement, tout tranquillement... Heureux... allongés sur le sable entre deux bains, notre blancheur persil (à l'époque sans enzyme gluton et sans super activité) se muait peu à peu en rose bonbon adorable à croquer, nous rêvassions, vaguement embués de bonheur, ne connaissant rien, ne cherchant à rien connaître hormis quelques conversations sans bien grande portée philosophique, non encombrées de tiques encore moins d'éthique avec ou sans S.

Ce n'est que plus tard que, voulant aider ce mouvement qui m'avait semblé si sympathique, que j'ai connu le mot dans un certain rez-de-chaussée de la rue Lepeu.

Jusqu'à cet instant le mouvement naturiste m'avait semblé tout simple, il nous avait apporté des instants idylliques et cela nous avait suffi et nous semblait suffisant à justifier amplement son existence.

Au cours des années qui suivirent j'assistais à de nombreuses réunions visant à organiser, au mieux des intérêts de tous les naturistes de France, le mouvement qui prenait de l'ampleur. J'ai cotoyé nombre d'entre eux avec qui

j'ai lié des liens très amicaux et j'ai souvent déploré qu'un temps précieux pour tous soit consacré à débattre de « problèmes » qui, à mes yeux, ne semblaient pas nécessaires.

Je me fortifiais dans cette idée, chaque dimanche ou chaque mois d'août, quand je rencontrais des milliers de vacanciers nus et heureux, des « nouveaux » qui arrivaient eux aussi tout blancs et qui repartaient (à regret) tout roses, qui semblaient, comme nous quelques années auparavant, ne pas se poser de questions et qui avaient tout trouvé sans rien chercher.

Je me demandais pourquoi, les dirigeants de leur mouvement, qui s'échinent à vouloir les rendre encore plus heureux sans doute, se dispersaient-ils tant sur des « problèmes » que leurs adhérents n'avaient pas ?

Le voilà mon point d'interrogation. Pourquoi tant de divergences, pourquoi tant de divisions, et maintenant de subdivision, pourquoi mais aussi pour qui ?

Pour les quelques dizaines de milliers d'adhérents qui ne demandent que des piscines ou plutôt pour les quelques dizaines de dirigeants qui rêvent, mais de quoi ?

What are the questions comme dit mon professeur d'anglais ?

Qui me repondra... en français bien de chez nous ?

Par l'intermédiaire de *Naturisme Informations*.

Jean MARC
F.F.N.



aux 4 coins du soleil

Saint-Lazare est célèbre au moins pour deux raisons, à cause de sa résurrection spectaculaire, et également à cause de la gare qui porte son nom à Paris. Il est en passe de l'être pour une troisième raison, inscrite en lettres de feu sur les murs de ce quartier et qui vous informent, bon gré, mal gré, que ledit quartier est le temple du porno dont les prêtresses ont un tempérament pour le moins volcanique, et je suis bien modeste... Comme chez les naturistes, on est partisan du nu intégral, mais pour des raisons diamétralement opposées... Avec un tel voisinage, pas étonnant que la F.F.N. se soit cachée pudiquement au fond de son impasse pompeusement appelée Avenue...

Heureusement, la lecture des nombreux bulletins du Club reçus à la F.F.N. nous apprend qu'il y a des plaisirs moins frelatés et combien plus vivifiants. Le Soleil qui préside à nos activités sur nos terrains, le soleil, l'air pur, l'eau vive, tout cela crée une ambiance tellement différente de celle qui règne dans les salles dites obscures que nous plaignons de tout cœur ceux qui ne connaissent pas cette vie-là.

Et comme Lazare, le Club du Soleil de Nancy semble ressuscité cette fois définitivement, avec cette différence qu'il n'a pas l'intention de retourner au tombeau. Le n° 5 du « Minimum d'Information », daté du 15 mars 1980,

prouve que ce renouveau n'est pas un feu de paille, mais que la vie se réorganise à Viterne grâce à l'impulsion donnée par Louis et Paule. Et voici une idée originale que je vous livre telle quelle. Au printemps, les amateurs de jardins peuvent se livrer à des échanges. On fait des nettoyages dans les plates bandes, et au lieu de jeter des plantes superflues, on peut les donner à son voisin, ou les transplanter au terrain du Club... Bien entendu, demandez l'accord de vos dirigeants de terrains pour ne pas transformer les stades gymniques en jardins botaniques...

Toujours dans cette belle province de Lorraine que j'aime tant, voici le premier bulletin du tout jeune Club de l'Union naturiste du Lunevillois. Luneville, vous savez bien, la ville de « La Communale » de Jean Lhôte et de Stanislas Leczinsky. Il y a déjà une bonne vingtaine de familles, très décidées à aller de l'avant et à trouver très vite un terrain. Entre ce tout jeune club et celui de Viterne, se sont établies de chaleureuses relations, vrai, la fraternité naturiste n'existe pas que dans les discours. Pour les amateurs, je signale à Luneville une sortie « champignons » fin septembre. Avis...

Onde et Soleil, quel joli titre pour le bulletin du Club de Plage « Les Amis du Soleil de Tarnos » dans les Landes. En dépit de quelques difficultés pour

accéder à la mer, le Club se défend bien et prépare la saison prochaine avec ténacité et détermination. Toujours dans le n° 3 de mars, on trouve de très intéressants compte-rendus des réunions régionales F.F.N. Il est bon que tous soient informés de ce qui se passe dans le monde naturiste.

Comme beaucoup de nos clubs, le C.S. de Corbeil déplore la mésentente qui règne encore entre dirigeants naturistes, mais ne s'y attarde pas. La vie continue et les activités pour cette année sont nombreuses. A signaler les nombreuses rencontres inter-clubs dans cette région, on y reste unis malgré vents et tempêtes. Bravo.

Dans le « Nat'Club Roannais », le C.S. de Roanne met l'accent sur la défense de la nature et sur l'écologie, et j'y ai lu un bien intéressant article sur nos amis les oiseaux et dans un tout autre domaine, un article objectif sur le Congrès de l'U.C.S. à Jouy.

Il est un peu tard pour vous inviter à venir danser au 10^e bal annuel de la Régnière à Lyon, où l'on dansera devant un buffet un peu réduit question nourriture, mais abondamment approvisionné en liquide... Par contre, il est temps de vous signaler l'installation du nouveau Siège Social de la Régnière, 30, rue Douaumont, 69100 Villeurbanne. Si en 1960 ledit Siège Social était partout et nulle part, il est maintenant bien installé et pour longtemps.

Les petits bals 1980 seront nombreux, l'activité de plein-air sera débordante. Et voici les sorties pédestres, les rallyes Cyclo-canoë, le cyclotourisme et les mille et une animations du terrain de Villette-d'Anthon.

Janine, du Club du Soleil « Aunis et Saintonge », nous donne dans *La Soleillade* toute une série de recettes, simples et délicieuses, avec le citron comme élément de base. Je vais essayer de vous en faire passer de temps en temps dans notre Bulletin.

Toujours dans *La Soleillade* le problème de l'énergie est longuement évoqué. Toutes les tendances sont exprimées, et je dois avouer que tous sont plus convaincants les uns que les autres... L'Énergie, il en faudra le 13 avril où l'on annonce une journée de « travail forcé », mais avec apéro pour remonter le moral des « condamnés »... Non, rassurez-vous,



il s'agit tout bonnement de la journée classique pour remettre le terrain en état après l'hiver, et partout, de telles journées ont beaucoup de succès, car on est heureux de s'y retrouver entre amis, de travailler pour soi, chez soi.

Camargue-Soleil (Arles et sa région) s'adresse en priorité aux jeunes qui en ont assez du naturisme de papa (eh ben !), et saisissant au vol l'invitation lancée par Paris, leur demande de se regrouper et par ce moyen, de pouvoir mieux se faire entendre de leurs animateurs. Et ils en ont de la chance, nos amis arlésiens, de pouvoirs se balader dans la forêt de cèdres du Lubéron...

L'A.D.I.L. ? tout le monde connaît. Grâce à leur bulletin, on apprend des tas de nouvelles de l'Île du Levant. Eh bien, vous saurez donc que le magasin d'Adam et d'Ève s'est effondré (on y vendait peut-être des pommes ou des culottes « Petit-Bateau »), et que l'on a enlevé sept poteaux télégraphiques, sept péchés capitaux qui enlaidissaient ce petit paradis terrestre. Et le bulletin de l'A.D.I.L. donne *in fine* la parole à ses lecteurs, c'est pas si mal...

Natura International c'est le Club de Solre-le-Château dans le Nord. Ne vous imaginez pas que le naturisme est impossible si haut, au contraire et la meilleure preuve est que ledit Club est florissant et que même en hiver, on aime se rencontrer. Comme partout ailleurs, on aime bien la bonne cuisine, à preuve cette recette de pommes de terre à la Toupinel dont je vous parlerai une autre fois, après essai, si j'en réchappe. Mais il y a aussi le punch sans alcool, et le poulet sauvage (qu'il faut sans doute attraper au lasso...).

Azur et Soleil, ça ne peut être que le midi, eh oui, c'est même l'Hélio-Club du Var qui vous annonce l'arrivée d'un petit Samuel... *lungo maï au pitchoun* comme ils disent là-bas. Et cette venue d'un petit garçon est le signe d'un renouveau du Club car il va falloir lui trouver des compagnons de jeux...

A l'Élan Gymnique, arrivée d'un joli petit Sébastien et soi-disant départ en retraite de Bernard et Marianne Grappe, mais ils resteront très présents à Barneau. D'ailleurs, un départ en retraite est impossible chez les naturalistes, puisque chez nous on ne vieillit pas et que jusqu'à 90 ans et des poussières, on reste des actifs. Vous voyez Bernard et Marianne faisant des

mots croisés toute la journée en disant « Ah, de mon temps... ». J'en terminerai en vous informant que, pour redonner vigueur à des carottes nouvelles et légèrement flétries parce que vieilles, il faut les mettre 24 heures dans de l'eau et dans le réfrigérateur. Moi, je les mange, il paraît que ça donne les cuisses roses, mais c'est pas évident. Barneau entretient d'ailleurs de bonnes relations avec les amis du Club Gymnique de France à Villecresnes où se tint récemment le Congrès F.F.N. 1980. Et ce Congrès passé, la vie du Club est repartie plus activement qu'auparavant car, au cas où vous ne le sauriez pas, et on comprend ça, voici le printemps qui vient, même s'il ressemble comme un frère à l'hiver.

Que de questionnaires sont restés sans suite... Les naturalistes de Martigues en ont donné une au leur et maintiennent ainsi le contact avec leurs adhérents qui ont également posé de nombreuses questions à leurs dirigeants. On se sent ainsi plus solidaire les uns des autres.

A *L'Eau Vive* d'Auxerre, on met les bouchées doubles. Voici paru le n° 5 du Bulletin de ce tout jeune club, dont la jeunesse explique l'enthousiasme. Or, comme on reste toujours jeune, n'est-ce pas Bernard et Marianne de Barneau, le Club d'Auxerre a un bel avenir.

Faute de place, j'ai laissé quelques bulletins de Club pourtant fort intéressants. Cela ne veut pas dire qu'on les oublie, mais on leur fera une place plus belle la prochaine fois, et comme le temps passe vite... Le soleil qui nous boude un peu en cette fin d'avril va bien se décider à venir nous voir pour ces vacances de 1980. Et à ce sujet, envoyez nous donc des photos susceptibles d'être reproduites dans *Naturisme Informations*.

Pourrais-je aussi vous demander, afin de faciliter mon travail, de m'envoyer directement chez moi vos bulletins de Clubs ou des articles sur vos activités, bref, tous documents susceptibles d'alimenter cette chronique qui se veut sans prétention, à la bonne franquette.

Et pour ceux qui auront eu la patience de me lire jusqu'au bout, peut-être parce qu'il pleut dehors et qu'ils n'ont pas eu leur journal quotidien, à ceux-là s'il y en a, je souhaite de très bonnes vacances, pleines de soleil, d'amitié et de détente, et je le souhaite aussi aux autres, youpi, c'est parti, c'est l'été, on n'a plus de soucis, mais on en retrouvera à la rentrée, mais ça, c'est pour plus tard et je vous y attends.

Gabriel.

Mon adresse : Gabriel Pion, 9-D, rue Pierre-Boisson, 21000 Dijon.

DEUX RECETTES.

Pommes de terre à la Toupinel

6 pommes de terre, 1 cuiller à soupe de Boursin, 1 cuiller à soupe de beurre, 40 g de gruyère rapé, 1/2 cuiller à café de curry, sel, poivre.

Faire cuire les pommes de terre non épluchées dans de l'eau salée. Laisser refroidir et couper une tranche dans la longueur. Creuser délicatement une cuvette dans laquelle on place une farce faite avec le boursin, le beurre et le fromage. Bien saler et poivrer. Tasser et remplacer la tranche prélevée comme un couvercle. Emballer chaque pomme de terre dans une feuille d'aluminium et glisser sous la cendre. DÉ-LI-CIEUX...

Variante pour gourmets raffinés : on peut également pétrir dans la farce de petits morceaux de jambon blanc fumé, du saucisson, de fines herbes, en tenant compte que le jambon est déjà salé.

Bref, c'est le moment de se livrer à une inspiration qui vous consacrera cordon bleu.

Si vous écrasez un poulet (un vrai) sur la route ou l'autoroute, voici la recette du :

Poulet sauvage

Aplatir le poulet si ce n'est déjà fait grâce à vos pneus, l'ouvrir en deux s'il n'est pas trop aplati, enlever la colonne vertébrale, décoller la peau, assaisonner de sel, de poivre et de fines herbes, huiler, emballer dans une feuille d'aluminium et cuire dans la braise bien chaude.

Avant de commencer cette préparation, s'assurer que le poulet est bien mort. S'il s'agit d'un animal plus gros, même préparation, mais faire très rapidement avant l'arrivée des gendarmes (des vrais).

notre dossier...

La présente étude a l'ambition de répondre à toutes les questions que vous vous posez en matière d'assurance. Dans l'espoir d'être claire elle est assortie d'exemples qui recréent la situation dans laquelle vous vous trouvez, vous vous êtes trouvés ou vous vous trouverez un jour. Votre situation hier, aujourd'hui ou demain.

Il doit cependant vous paraître évident qu'on ne saurait dans le détail imaginer tous les cas, toutes les situations et vous devez admettre qu'à partir d'un exemple donné il est très hasardeux d'extrapoler. Deux cas sont rarement semblables même s'ils ont de nombreux points communs et, parfois, une seule petite différence, d'apparence anodine, peut modifier du tout au tout les conclusions d'une affaire.

C'est donc en développant des données générales — les principes — qu'on peut le mieux cerner les éléments du problème. Faut-il encore qu'on ne s'en tienne pas à des généralités trop... générales car on court le risque de ne rien cerner du tout.

En résumé il s'agit de faire comprendre à celui qui est investi d'une responsabilité qu'il encourt des risques, que ces risques peuvent l'entraîner à être redevable de charges financières et qu'il peut se prévenir contre cette désagréable obligation.

Bien entendu, chacun de nous sait cela, du moins nous l'espérons. Mais qu'entend-on par responsabilité, qu'est-ce que le risque, comment peut-on se couvrir... autant de questions — et bien d'autres encore — auxquelles nous allons nous efforcer de donner une réponse.

L'assurance :

Définition — Principes — Limites.

L'assurance est un contrat aux termes duquel l'une des parties (l'assureur) s'engage, moyennant indemnité à convenir, à indemniser l'autre partie (l'assuré) des dommages qu'elle pourrait éventuellement subir ou à prendre à sa charge le dédommagement du préjudice qu'elle aurait causé à autrui.

C'est donc une sorte de jeu dans lequel l'assureur prend le *risque* d'avoir à supporter des dommages mais tient le *pari* que ces dommages ne se produiront pas. En fait, des statistiques extrêmement précises lui permettent de ne s'engager qu'à bon escient.

L'assurance couvre donc un risque et c'est une notion qu'il ne faut pas perdre de vue. A cet égard on pourrait dire que l'assurance-vie déroge à la règle puisqu'il n'y a pas risque mais bien certitude de mourir. En fait le risque est tout autre dans cette sorte de contrat, c'est celui de mourir jeune — auquel cas l'assureur est perdant — ou de mourir vieux et il est gagnant. Toujours cette notion de jeu.

Qui est assuré ?

C'est la F.F.N. qui a souscrit le contrat, c'est donc elle qui est assurée. En pratique il faut entendre par là que toute personne agissant valablement au nom de la F.F.N. dans le cadre d'une activité naturiste est couverte par le contrat.

Avant de montrer, par des exemples, comment s'applique cette disposition, il est nécessaire de savoir comment nous sommes assurés.

Comment sommes-nous assurés ?

C'est une question, la plus importante de toutes, à laquelle il convient de répondre avec le maximum de clarté.

Nous sommes assurés :

- envers les tiers ;
- pour les dommages dont ils pourraient être victimes ;
- par notre faute, négligence ou imprévoyance ;
- dans le cadre d'une activité naturiste dont nous assumons la responsabilité.

C'est seulement lorsque l'ensemble de ces conditions est rempli que nous sommes couverts par le biais de l'assurance souscrite par la F.F.N.

Examinons dans le détail chacune de ces conditions.

Les tiers.

Nous sommes assurés envers les tiers, mais qui est considéré comme « tiers » ?

Tout d'abord, toute personne, étrangère à l'organisation, au milieu naturiste, à laquelle nous portons préjudice du fait de nos activités naturistes. Ceci doit paraître évident et ne semble pas devoir mériter de longs développements.

Mais aussi toute personne appartenant au milieu naturiste et victime d'un dommage que ses activités ne lui laissaient pas prévoir. Ceci en dehors de ce

que l'on appelle le « risque accepté » mais nous reviendrons ultérieurement sur cette notion.

La notion de dommage.

En ce qui a trait aux dommages on peut dire que cela va de soi mais il faut quand même préciser que cette notion doit être appréciée, mesurée, chiffrée. La victime doit estimer son dommage avec, le cas échéant, factures à l'appui et, si besoin, expertise.

La faute.

La notion de faute est assez subtile et mérite une explication. La faute (ou la négligence ou l'imprévoyance) peut être invoquée dès lors que l'événement ne résulte pas d'un cas de force majeure.

Prenons un exemple pour mieux nous faire comprendre.

Dans un club, sur le terrain, est installé un portique comportant divers agrès. Un enfant utilise la balançoire, la corde se rompt, il fait une chute et se blesse.

Les conditions de couverture du risque sont remplies.

Il y a un tiers, l'enfant, qui a subi un dommage dont le Président est *responsable* par sa *négligence* (il aurait dû s'assurer de la solidité de la corde) et l'activité est bien naturiste.

Le risque accepté.

Venons-en maintenant au risque accepté ou consenti. Et prenons pour l'illustrer le même exemple.

Le même enfant monte sur la balançoire et en tombe mais sans que la corde casse. Il a simplement glissé par maladresse, imprudence ou parce qu'il est trop petit pour utiliser cette balançoire.

La victime (ses parents) a donc pris un risque en montant sur la balançoire et elle doit en supporter les conséquences.

Il faut toutefois corriger ce que cette affirmation peut avoir de péremptoire et d'absolu. En effet l'enfant était-il sous la garde de ses parents ou le Président du Club avait-il accepté — même implicitement — de le prendre en charge ? Les conclusions peuvent donner lieu à contestation et c'est l'occasion de souligner combien il est important pour les responsables de Club de bien situer les limites de leur compétence, de leur autorité et de leur responsabilité.

... l'assurance

Autre exemple, plus convaincant sans doute.

Un adulte joue au volley. Il fait une chute et se blesse. Il n'est pas fondé à réclamer réparation de son préjudice car il est dans la nature des choses de tomber lorsqu'on pratique ce sport et celui qui s'engage dans une partie le sait parfaitement. Il en prend le risque, il l'accepte.

En résumé, dès lors que le dommage résulte d'un accident que la victime ne pouvait pas prévoir, qu'elle n'a pas délibérément accepté un risque, elle est fondée à réclamer réparation du préjudice qu'elle a subi.

Et s'il est démontré que l'accident aurait pu être évité par une vigilance préventive du responsable du Club celui-ci doit faire face aux conséquences de son imprévoyance ou de sa négligence et c'est à ce moment que l'assurance intervient.

L'activité naturiste.

Il reste à définir ce que l'on entend par « activité naturiste » et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette notion ne s'impose pas à l'évidence.

Une activité peut être qualifiée de naturiste dès lors qu'elle s'exerce dans l'enceinte d'un domaine naturiste agréé par la F.F.N. Cette activité peut être de loisirs (volley, tennis, natation, etc...) ou de travail (défrichage de terrain, élagage d'arbres, etc...).

Un problème se pose toutefois pour des travaux réputés dangereux et requérant une technicité particulière. C'est le cas de l'abattage des arbres (tout le monde n'est pas bûcheron !) ou de la pose de canalisations électriques.

Précisons qu'en tout état de cause la victime d'un accident survenu à l'occasion de l'exécution d'un travail de ce genre serait indemnisée mais peut-être le responsable de Club — en principe le Président — serait-il recherché pour n'avoir pas fait appel à un professionnel qualifié.

Bien entendu si pour des travaux sur le terrain on fait appel à une entreprise de bâtiment ou de travaux publics dont on rémunère les services, la question de l'assurance ne se pose pas.

Et, quoi que puisse couvrir une assurance, on ne saurait trop appeler l'attention des responsables de Clubs sur ce qu'il est possible d'entreprendre.

Tel, qui peut creuser une tranchée n'est pas pour autant capable de percer une galerie !

En ce qui concerne les activités naturistes hors du terrain du Club on peut ranger sous cette catégorie les sorties pédestres, les randonnées cyclistes, les rallyes..., dès lors que ces activités n'ont pas — même partiellement — le caractère d'une compétition.

Reste le cas des piscines municipales mise à disposition exclusive d'un Club à une date déterminée. Dès lors que cette mise à disposition est faite à titre onéreux c'est en principe la Municipalité qui prend en charge le problème de l'assurance. Il est toutefois prudent que le Président du Club s'assure que le contrat de location passé avec la Ville ne comporte pas une clause contraire à cette disposition.

Faisons le point.

De ce qui précède on a vu que le Président d'un Club, agissant au nom et pour le compte de la F.F.N., est couvert par elle, au moyen de l'assurance, des dommages subis par les adhérents du Club ou par des étrangers au Mouvement dans le cadre d'une activité naturiste.

Il reste à préciser que cette assurance ne se substitue pas à celle que pourrait avoir souscrit un adhérent à titre personnel.

Là encore, prenons un exemple.

Dans un Club où les animaux sont acceptés le chien d'un adhérent mord un autre adhérent. Celui-ci est fondé à réclamer réparation du préjudice qu'il a subi mais le propriétaire du chien ne peut arguer d'une activité naturiste et prétendre au bénéfice de la garantie offerte par l'assurance de la F.F.N. C'est l'assurance qu'il a contractée lui-même, en sa qualité de chef de famille, qui doit se substituer à lui pour indemniser la victime.

Autre exemple amenant la même conclusion.

Sur un terrain naturiste un adhérent répare sa caravane ; un outil lui échappe des mains et vient heurter et blesser un autre adhérent.

Là encore, c'est l'assurance « responsabilité du chef de famille » qui devra intervenir car l'activité n'était pas spécifiquement naturiste mais purement personnelle. Il en irait différemment si l'accident survenait au cours

d'un travail exécuté au profit du Club : réparation du home collectif, du bloc sanitaire, etc...

Les transports.

Il paraît prudent de le signaler ; l'adhérent, même responsable de Club qui effectue un déplacement de caractère naturiste (rencontres régionales, Congrès, etc...) n'est pas couvert par cette assurance. Suivant le moyen de transport utilisé c'est l'assurance du transporteur (S.N.C.F., autocar...) ou son assurance individuelle (voiture personnelle) qui le couvre.

Que faire en cas d'accident.

Un accident peut entraîner des dommages corporels, matériels ou l'un et l'autre simultanément.

Il est bien évident que le secours aux blessés est la première action à entreprendre mais l'art d'y procéder n'entre pas dans le cadre de cette étude.

Par contre il paraît utile d'indiquer, pour ceux qui se trouveront confrontés à ce problème, la conduite à tenir, sur le plan administratif en cas d'accident.

La seule chose à faire est d'informer la F.F.N., titulaire du contrat d'assurance. C'est elle en effet qui présentera le dossier d'accident à l'assureur et défendra, le cas échéant, auprès de celui-ci l'intérêt des victimes.

L'information de la F.F.N., pour être efficace, doit être complète.

Elle comprendra :

- la date (jour, heure) et le lieu de l'accident ;
- l'identité de la (ou des) victime(s) ;
- la nature des dommages.

S'ils sont corporels, soyez simple dans leur description, mais faites suivre dans le meilleur délai un certificat médical.

S'ils sont matériels, décrivez-les de votre mieux et estimez-en approximativement la valeur en précisant qu'il ne s'agit que d'une première estimation, et non d'une expertise, qui n'est donnée qu'à titre indicatif et ne saurait vous engager ;

- les circonstances de l'accident.

Sur ce point ne vous embarrassez pas de savoir qui a tort ou raison, soyez simple et complet et si les conclusions de l'assureur ne rejoignent pas les vôtres, il sera toujours temps de faire valoir votre point de vue.

informations

Nous relevons dans le bulletin d'information de la Fédération Française de la randonnée pédestre (Comité national des sentiers de grande randonnée) les informations suivantes. Nous pensons qu'elles sont intéressantes pour tous les naturistes :

Sentiers, Littoral et Patrimoine.

Comme vous le savez peut-être, l'année 1980 sera celle de la sauvegarde du « Patrimoine » national. C'est dans ce sens que la F.F.R.P.-C.N.S.G.R. a décidé de lancer toutes nouvelles actions nécessaires pour mener à bien la prospection et la réalisation du sentier littoral.

Celui-ci n'était envisageable, eu égard aux dispositions législatives et réglementaires récentes, que pour les bords de mer.

On doit désormais penser aux rives des lacs naturels ou artificiels de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence), de la Forêt d'Orient (Aube), de Pareloup (Aveyron), de Sarrans (Aveyron et Cantal), de Val-Bort-les-Orgues (Cantal, Corrèze, Puy-de-Dôme), de Grandval (Cantal), de Vassivière (Creuse et Haute-Vienne), de Vouglans (Jura), du Der-Chantecoq (Marne et Haute-Marne), du Bourget (Savoie), d'Annecy (Haute-Savoie), au Lac Léman (Haute-Savoie) et au Lac de Sainte-Croix-du-Verdon (Var).

En effet, le décret n° 79-716 du 25 août 1979 (J.O. du 26) approuvant une directive d'aménagement national, stipule qu'elle « est applicable dans les communes du littoral et riveraines des lacs et étangs figurant sur la liste

annexée au présent article » (cf. ci-dessus).

Nous vous donnons ci-après sans commentaire les extraits de la directive qui intéressent directement le cheminement piétonnier :

4.2. Plage :

- a) Les concessions de plages sont accordées au vu d'un plan d'aménagement de la plage et de l'arrière-plage.
- b) Lors de leur premier renouvellement, les concessions de plages sont révisés aux fins de réduire les espaces accueillant une exploitation commerciale et de limiter les droits des permissionnaires à une prestation de service et non à une occupation privative de l'espace.

Les clauses des sous-traités de concession prévoyant des clôtures sont interdites.

- c) Les plages naturelles et artificielles de dimension réduite (c'est-à-dire d'une longueur de l'ordre de 100 mètres en Méditerranée et au bord des plans d'eau, de 300 mètres sur les autres littoraux) doivent être librement ouvertes au public sur la totalité de leur surface. Au besoin les renouvellements de concessions existantes ne sont pas accordés.

- d) Les plages naturelles sont sauvegardées ; leur accessibilité aux piétons doit être généralisée sauf si elles méritent une protection particulière justifiée par des raisons écologiques.

4.3. Routes et chemins :

Les réseaux routiers sont établis ou aménagés de façon à limiter la circulation de transit sur la partie voisine du

rivage et éviter de desservir le littoral par des voies parallèles au rivage à proximité de la mer et des plans d'eau. A cette fin, sauf contraintes fortes liées à la configuration des lieux, les mesures suivantes sont appliquées :

- a) Les nouvelles routes de transit sont localisées à une distance de l'ordre de 2 000 mètres au moins du rivage, il ne doit être créé de nouvelles routes en corniche ni sur les cordons lagunaires ni sur les dunes.

Les voies de desserte du rivage sont tracées autant que possible perpendiculairement au littoral.

- b) La libre circulation du public le long du littoral est facilitée en accélérant la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons instituée par l'article L. 160-6 du Code de l'urbanisme.

- c) Exception faite pour les véhicules de secours et d'exploitation des activités littorales, les voies routières, y compris les chemins ruraux, ne permettent pas aux véhicules automobiles d'accéder directement au rivage : le stationnement est organisé en arrière de la dune littorale et des plages en évitant toute dégradation du site et l'obstruction des vues sur la mer et les plans d'eau.

6. — Dispositions particulières :

6.1. Littoraux particuliers :

La présente directive est applicable au littoral du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine, en dehors des périmètres des opérations d'aménagement définis par les schémas propres à ces régions, dont la réalisation a été engagée ou confirmée, ou fait l'objet d'une décision conjointe du ministre de l'environnement et du cadre de vie et du ministre chargé de l'aménagement du territoire.

6.2. Mise en œuvre :

Les dispositions de la présente directive ne s'appliquent pas aux opérations qui ont fait, selon le cas, l'objet d'une déclaration de comptabilité avec les autres usages du domaine public maritime ou d'approbation et dont les travaux ont été engagés.

Les préfets saisissent le ministre de l'environnement et du cadre de vie, sous le timbre de la direction de l'urbanisme et des paysages, des difficultés éventuelles d'interprétation de la présente directive, tant à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme que des décisions d'autorisation ou d'aménagement.

l'assurance (suite de la page 19).

Deux points à souligner :

— une déclaration doit être faite dans le moindre délai ;

— si vous hésitez sur le fait de savoir si un accident est « couvert », faites donc une déclaration.

Par précaution, donnez vos propres coordonnées même si vous n'êtes pas personnellement impliqué dans l'accident car, en fait, c'est avec vous, responsable de Club, que la F.F.N. communiquera, en un premier temps tout au moins.

Pour conclure.

En ouvrant cet exposé nous prétendions répondre à toutes les questions que vous vous posiez sur l'assurance. Qu'en est-il réellement ? Peut-être, pour certains d'entre vous, avons-nous enfoncé des portes ouvertes. Pour d'autres, au contraire, nous n'avons fait qu'effleurer tel point qu'ils souhaiteraient voir développer davantage.

Si tel est le cas, considérons que le dialogue est ouvert. Car même si ce travail a fait se poser plus de questions qu'il n'en a résolues, le temps n'y aura pas été perdu.

Georges VAISSET, C.S. Rouen.

informations

ILE-DU-LEVANT.

Nous pouvons vous donner connaissance de l'arrêté municipal du Maire d'Hyères relatif à la pratique du naturisme à l'Île-du-Levant en date du 14 mars 1978.

Article 1 : La pratique du naturisme est autorisée sur certaines portions de plage de l'Île-du-Levant, sous réserve des mesures compatibles avec les bonnes mœurs et l'ordre public, et en conformité avec les mesures particulières de police et de sécurité prévues par le présent.

Article 2 : Sur les parties de plage ouvertes au public et pendant la période estivale de chaque année, il est créé des zones où le naturisme est autorisé et qui sont définies aux articles ci-après.

Article 3 :

Il est créé trois zones définies ci-après :

- une zone A strictement réservée aux naturistes ou le nudisme intégral est de règle ;
- une zone B où le nudisme intégral est autorisé ;
- une zone C où le nudisme intégral est interdit formellement.

Article 4 :

La zone A comprend :
1° La Plage des Grottes et la corniche et le bord de mer le desservant, entre les limites déterminées par la clôture interdisant l'accès aux terrains de la Marine Nationale et le ruisseau de l'Aygadon.

2° La corniche et le bord de mer depuis les Calanques de Pin Pignon jusqu'à la Galère.

La zone B comprend :

1° La partie du Domaine d'Héliopolis située au nord du chemin de l'Aygade et à l'ouest et au nord de la place du village.

2° Les bords de mer de part et d'autre du port limités au nord par les Calanques de Pin Pignon, au sud par l'Aygadon.

La zone C comprend :

1° Le port et ses abords immédiats.

2° Le Val de l'Aygade allant du Port à la place du village.

3° La place du village et les parties des chemins allant à l'ouest jusqu'au Bazar

d'Héliopolis, au nord jusqu'à la croisée des corniches des Moines et des Arbousiers et à l'est jusqu'à la clôture de la Marine Nationale.

Article 5 : Le nudisme intégral est interdit dans tous les établissements publics.

Article 6 : A chaque extrémité des secteurs de la zone A réservée aux naturistes, un contrôle sera mis en place : il sera assuré par les soins du Syndicat d'Administration d'Héliopolis qui devra tenir immédiatement l'Adjoint Spécial informé de tous incidents.

Article 7 : A 50 mètres et avant chaque contrôle seront apposées par les soins du Syndicat, des pancartes indiquant : « Zone A réservée aux naturistes, nudisme intégral. Stationnement interdit aux non-naturistes. »

Article 7 : A 50 mètres de l'entrée de la zone C des panneaux seront apposés par les soins du Syndicat, indiquant :

- « Domaine privé d'Héliopolis »
- « Naturisme intégral interdit »

Article 9 : Sont interdits formellement, tout geste ou provocation contraires aux bonnes mœurs, ainsi que toutes modifications ou dégradations de panneaux, pannonceaux et balises.

Article 10 : L'usage d'appareils photographiques ou de cinéma ne peut être accepté que dans le cadre des règlements en vigueur : nul ne peut photographier une personne ou un groupe sans leur consentement.

Article 11 : Sont interdits, sur la totalité des plages ouvertes au public, tous feux, toutes installations fixes (bivouac et camping), l'usage sonore de tout appareil de musique et la divagation des chiens et des animaux.

Article 12 : Le respect du présent arrêté sera assuré par les gardes municipaux de la ville d'Hyères sous l'autorité de M. l'Adjoint Spécial ou par les services de police.

Article 13 : L'arrêté municipal n° 68 du 15 juin 1971 susvisé, est rapporté.

Article 14 : M. Le Secrétaire Général de la Mairie d'Hyères, M. l'Adjoint Spécial de l'Île-du-Levant, et les services de police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**

Nous vous informons qu'Héliopolis est administrée par une association syndicale libre des propriétaires : syndicat d'administration d'Héliopolis, 83146 Île-du-Levant. (94) 71.90.64. ou 69115 Chiroubles.

**

Une association d'usagers est affiliée à la F.F.N. c'est l'A.D.I.L. (Amis de l'Île-du-Levant). Pour toute correspondance, écrire :

Le Roc Masléon,
87130 Châteauneuf-la-Forêt.



nature et environnement

LA PROTECTION DES ESPÈCES

Dans le bulletin du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie sur la protection des Espèces, nous relevons ce passage qui nous semble intéressant... et instructif.

I. — Pour les espèces rares ou en voie d'extinction.

Un grand nombre d'espèces animales en France est désormais intégralement protégé et, bien entendu, en font partie les espèces rares, menacées ou en voie d'extinction.

Les agressions auxquelles sont soumises ces espèces sont devenues par trop dangereuses pour qu'on ne se soucie pas tout à la fois de les en préserver et de protéger leurs milieux naturels.

L'urbanisation, l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture, les pollutions qu'elles induisent, le recul des territoires naturels qui s'est ensuivi sont à l'origine de la régression constante ou de la destruction de ces milieux qui assurent la vie animale ou végétale.

Pour toutes ces espèces intégralement protégées sont interdits en tout temps et sur tout le territoire :

- la destruction, la capture, l'enlèvement, la mutilation ;
- le commerce, vente ou achat, transport ou colportage ;
- la naturalisation.

De plus, en fonction des menaces qui peuvent peser sur ces espèces, les préfets ont la possibilité, par des arrêtés spécifiques de prendre des mesures favorisant la protection de leur milieu naturel, la conservation de toute formation naturelle utile à leur survie ou à leur reproduction.

Cette protection intégrale concerne particulièrement des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des mollusques et des insectes.

- On notera dans la liste des mammifères : l'ours, le bouquetin, le lynx, le castor, le vison et les chauves-souris.
- On peut signaler dans la liste des oiseaux : tous les rapaces, presque tous les oiseaux marins, dont les pingouins, les macareux, les sternes, les fous de bassan, les oiseaux nicheurs et migrateurs, comme les hérons, les cigognes, les flamants

roses, les ibis, les cygnes, les hironnelles, les grues cendrées, les martins-pêcheurs, les rouges-gorges et les mésanges.

- On remarque dans la liste des reptiles et amphibiens : les salamandres, les tritons, les tortues terrestres et les lézards.

II. — Pour certaines espèces moins menacées.

Il y a un certain nombre d'espèces dont on peut assurer la protection simplement par l'interdiction de la commercialisation.

Il s'agit d'espèces d'oiseaux, dont la chasse est et restera autorisée mais dont les populations ne doivent en aucun cas subir des prélèvements massifs.

Les espèces courantes de gibier restent commercialisables, telles le faisaneau, le pigeon ramier, la perdrix et le canard colvert, mais il est nécessaire d'éviter le commerce de certains oiseaux plus rares, et notamment des espèces de gibiers migrateurs.

Cette liste d'espèces protégées par l'interdiction de la commercialisation doit être lue attentivement par tous les professionnels. Elle concerne notamment : certaines oies et canards sauvages, les bécassines et les sarcelles.

III. — Pour les espèces en simple diminution.

Enfin, certaines espèces ont un statut de protection particulier qui interdit également leur commercialisation et leur naturalisation, mais permet leur destruction et leur capture.

Dans cette liste, on compte certains mammifères qui peuvent être cause de dégâts pour le gibier : la fouine, la belette, l'hermine, le putois, la martre. Deux espèces d'oiseaux ont ce type de protection : le goéland argenté et la mouette rieuse.

Enfin, parmi les amphibiens et reptiles entrent dans cette catégorie deux espèces de vipères venimeuses et la grenouille verte dont la capture n'est autorisée que pour la consommation personnelle.

L'ensemble de ces dispositions est complété par deux arrêtés ministériels qui portent sur les escargots et les champignons.

En effet, pour avoir encore à l'avenir la possibilité de consommer des escargots il était nécessaire de combler les lacunes de la réglementation nationale du ramassage et du commerce des escargots comestibles, et de prévoir des adaptations locales.

Sur tout le territoire, le ramassage des escargots de Bourgogne est interdit pendant la période de reproduction (du 1^{er} avril au 30 juin) et le ramassage de ce même escargot, de l'escargot petit gris et de l'escargot peson est interdit toute l'année tant qu'ils n'ont pas leur dimension d'adulte, à l'exemple des réglementations concernant la truite et l'écrevisse.

Complémentairement à ces dispositions, des arrêtés préfectoraux pourront dans chaque département soumettre à autorisation, voire interdire le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux de ces mêmes espèces.

De la même manière pour que soit possible à l'avenir la consommation des champignons, et le maintien de traditions culinaires régionales, leur récolte ne doit pas être abusive et pourra donc être réglementée dans chaque département par des arrêtés préfectoraux fixant les conditions de leur cueillette, de leur commercialisation.

Toutes ces mesures ne s'appliquent pas, à l'évidence, aux animaux faisant l'objet d'un élevage artificiel, en particulier pour la consommation, ni, bien entendu, aux animaux vivant couramment et en abondance sur notre territoire, et notamment aux espèces gibiers.

D'autre part en ce qui concerne les espèces étrangères de faune sauvage les plus menacées, la convention de Washington fixe toutes les conditions de leur commerce international et elle est appliquée sur notre territoire depuis que la France l'a ratifiée le 11 mai 1978.

Enfin, il est à noter que la liste des espèces, de mammifères marins intégralement protégés paraîtra prochainement au *Journal Officiel* et, dans les mois qui viennent, d'autres arrêtés préciseront les listes d'espèces végétales protégées.



informations

la foire de Paris 1980

26 avril-11 mai

Comme d'habitude notre stand était implanté dans le salon du Tourisme et des Nations étrangères.

Comme d'habitude notre stand retenait de nombreux visiteurs qui regardaient un film de sept minutes, enregistré en couleurs sur cassette magnéto-scope (même film qu'en 1979) où l'on voit des prises de vues effectuées dans différents centres et clubs, complétées par des interviews spontanées de naturistes qui donnent leurs impressions. Les séquences sont très bonnes et intéressent le public. Contrairement à nos habitudes, nous projetons 160 diapos et non pas 80 (merci à nos amis Cambez, Dreumont, et au Club Nature d'avoir prêté des diapos).

Comme d'habitude, nous suscitons toujours beaucoup d'intérêt. Nous avons distribué environ 15 000 documents « Naturisme », 8 000 répertoires des Associations clubs et centres de vacances (bien sûr, comme d'habitude la liste complète, mais mise à jour en mars 80. De plus, nous avons vendu plus de 700 lots de revues : 2 anciens numéros de la *Vie au Soleil* + 1 ancien numéro de *Naturisme-Informations* nouvelle formule) sans oublier des guides et des cartes, des numéros spécial vacances *Vie au Soleil*, etc...

Nous avons été assez souvent plusieurs à aider notre jeune hôtesse sur le stand et de nombreux contacts permettant

d'informer et de renseigner sur nos activités, clubs, centres et plages, sans oublier l'étranger, ont pu être établis.

Comme d'habitude, notre ami décorateur Robert Vinter avait étudié un stand coloré, équilibré et attirant.

Oui, cela devient une habitude de nous voir à la Foire de Paris car avec nos grands panneaux Naturisme et Fédération Française de Naturisme visibles sur quatre faces à cinq mètres du sol, on nous voit de loin et les stands voisins précisent à leurs visiteurs : « Nous sommes faciles à trouver, nous sommes à côté des Naturistes » !

Dans la partie réservée aux sports, sur le podium du Journal *l'Équipe*, nous avons été interviewés, pendant trente minutes devant deux cents personnes tout en projetant sur écran 80 diapos naturistes.

Nous préparons déjà la Foire de Paris 1981 et dès maintenant, nous vous demandons de nous aider en nous prêtant (ou en nous autorisant à faire des duplicatas) des diapos reflétant plus particulièrement la vie propre de nos clubs de week-ends.

Michel EMSCHWILLER.

documentation

Adresses des délégations régionales F.F.N. :

Pays de la Loire : A. CARDIN - 49, avenue de l'Estacade, 85550 FROMENTINE par la BARRE-DE-MONTS. Tél. : (51) 68.52.43.

Provence-Côte d'Azur ; A. DREUMONT - 39, résidence de la Coupiane, 83160 LA-VALETTE-DU-VAR. Tél. : (94) 20.36.67.

Lorraine : J. FRANÇOIS - Bât. Michel-Ange, rue St-Claude, 54180 HEILLECOURT. Tél. : (83) 51.27.82.

Midi-Pyrénées : M. GARY - 13, rue du Gai-Savoir, 31130 BALMA. Tél. : (61) 83.84.88.

Charentes-Poitou : J.-P. GUIGNARD - 39, rue des Tilleuls, Cité des Amandiers, 86000 POITIERS. Tél. : (49) 41.34.69.

Nord-Picardie : E. JOLY - 4, rue du Vert-Bois, 59000 LILLE. Tél. : (20) 57.55.16.

Languedoc-Roussillon : F. LEMESLE - Les Jasmins Quartier, le Garaud, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE. Tél. : (66) 89.78.49.

Aquitaine : L. LOUVOIS - 7, rue du Midi, 64000 PAU. Tél. : (59) 32.84.32.

Limousin : J.-M. MOULY - Puy-Bousquet, Collonges, 19500 MEYSAC. Tél. : (55) 25.48.43.

Bretagne : A. ORHAN - 3, rue Henry-Dunant, 56100 LORIENT. Tél. : (97) 37.77.89.

Rhône-Alpes - Auvergne : R. PELICOT - Espace 80, Tour 1, 62, rue Philippe-Fabia, 69008 LYON. Tél. : (78) 76.28.94.

Centre : C. ROCHE - La Fremonière, 37270 LARCAY. Tél. : (47) 50.74.52.

Alsace : Édouard FRITSCH - 14, rue de Touraine, 67100 STRASBOURG. Tél. : (88) 79.00.02. (Association Centre Gymnique d'Alsace).

Gaston ULRICH (Délégué adjoint) - 10, rue Vauban, 67300 SCHILTIGHEIM. Tél. : (88) 33.23.12. (Association Les Naturistes d'Alsace).

Bourgogne - Franche-Comté : Pierre BOURGAIN - 45, rue de Belfort, 25000 BESANÇON. Tél. : (81) 80.00.24.

Normandie (provisoirement) : Georges HAMEL, 13, parc de l'Andelle, 76130 Mont-Saint-Aignan. Tél. : (35) 70.20.87.



documentation

Piscines naturistes urbaines

Ce numéro 15 de *Naturisme-Informations* sera diffusé fin juin début juillet.

Nous savons que la plupart des piscines urbaines sont fermées pendant la période des congés.

Nous signalons celles qui restent ouvertes à Paris, du moins en juillet :

Piscine de Pontoise, 19, rue de Pontoise, Paris (5^e), lundi et jeudi, 21 h à 22 h 30 (S.G.F.).

Piscine de la rue du Montparnasse, 6, rue du Montparnasse (6^e), vendredi 20 h à 22 h (N.J.L.).

Piscine de l'Étoile, 32, rue Tilsitt (17^e), mardi 20 h 30 à 21 h 30 (Nauténa).

Mercredi 20 h 30 à 21 h 30 (U.C.N.) avec sauna à partir de 20 h 15.

Piscine Oberkampf, 160, rue Oberkampf (11^e) mardi 20 h à 21 h 15 (C.C.F.).

*

**

Pour la province, se référer à la liste parue dans *Naturisme-Informations* n° 14, mais téléphoner à l'avance.

*

**

Pour tous renseignements concernant la piscine et le sauna naturiste de Fontenay-le-Fleury, veuillez vous adresser au :

Club du Soleil, Paris-Ouest, Raymond Larue. Tél. : 460.08.95.

Club du Soleil de Versailles, Robert Carré. Tél. : 051.13.20.

Tarifs

EN VENTE AU BUREAU DE LA F.F.N.

Guide International 35 F
(Plus 8 F de frais d'envoi)

Guide des plages 25 F
(Plus 6 F de frais d'envoi)

Album « Nus d'Été » 20 F
(Plus 5 F de frais d'envoi)

« Le Nu et la loi »
(R. DOUBLIER) 38 F
(Plus 5 F de frais d'envoi)

Vente aux clubs : 30 F franco.

Album
« La Vie au Soleil » 20 F

Médaille ou porte-clés 15 F

Guide français 25 F
(Plus 6 F de frais d'envoi)

Abonnement
Naturisme Informations 20 F

C.C.P. F.F.N. 8454-05 PARIS

L'OFFICIEL F.F.N.

AFFILIATIONS D'ASSOCIATIONS.

N° 201 — Club Naturiste des Quatre Saisons

Siège social : 27, rue Cavenne, 69007 Lyon.

Président : Gérard VERGER.

Vice-président : Robert ABRARD.

Secrétaire : Christian COTTA.

Trésorier : Jean-Claude RÉGAL.

N° 202 — Association Naturiste et Sportive de la Côte d'Émeraude.

Siège social : C/O J.-P. LEFILLEUL, Doslet, les Champs-Besnards, 35430 La-Ville-ès-Nonais.

Président : Alain ROTY.

Vice-Président : Roland HAMON.

Secrétaire : Jean-Pierre LEFILLEUL.

Trésorière : Annick CASTILLO.

N° 203 — Association Naturiste du Tarn.

Siège social : 11, rue Edmond-Marty, 81000 Albi.

Président : Pierre CHATELAIN.

Secrétaire : Odette MILLET.

Trésorier : Bernard MORE.

TERRAINS RECONNUS.

N° 20 — **Le Dorier**, 42230 Roche-la-Molière. 6 ha. Carte Michelin 76, pli 8 (entre le Berlan et Unieux). Terrain du club Loisirs et Soleil de Saint-Étienne.

N° 21 — **Le Clos Marot**, 44420 Piriac-sur-Mer. 2 ha. Carte Michelin 63, pli 14. Accès par chemin de remembrement Saint-Sébastien-Piriac. D. 333. Terrain de l'Association naturiste de la Côte d'Amour, Saint-Nazaire.

N° 22 — **Le Moulin de la Ronde**, 36150 Vatan. 1 ha 1/2. Carte Michelin 68 (à 1 km de Vatan). Terrain du Club Nature et Santé du Berry, Vatan.

N° 23 — **Neyragues**, 19600 Chateaux. 4 ha. Carte Michelin 75, pli 8. Terrain du Club Eden Nature à Tulle.

N° 24 — **Domaine de Lambeyran**, Les Plans, Hameau de Lambeyran, 34700 Lodève. 18 ha de camping-caravaning sur domaine de 350 ha. Carte Michelin 83, pli 5. D. 35 E. Centre de vacances.

TERRAIN HOMOLOGUÉ.

N° 128 — **Atlantique-Soleil**, 17570 Les Mathes. 17 ha. Carte Michelin 71, pli 15. D. 141 E 1. Centre de vacances.

à nos lecteurs

I. — Des chiffres — Un appel : Abonnez-vous !

Il faut un minimum de deux mille abonnés à « Nat-Info » : Dirigeants de clubs, etc...

II. — Des projets.

Nous prévoyons — selon nos possibilités :

a) *Naturisme Informations* (Informations naturistes) :

4 numéros par an. Abonnements individuels ou groupés. Abonnements couplés possibles avec V.S. « Nat-Info » est destiné à tous les adhérents, ouvert à tous.

b) « *Info-Express* » (lettre mensuelle) :

Expédiée et destinée aux responsables d'associations et centres affiliés. Diffusion gratuite.

c) « *Info-Spécial* » (études naturistes, prix prévisible de 20 F par numéro). Brochures présentant un dossier unique, destinées à tous les adhérents — prospection préalable et vente par souscription ; le prix et les titres retenus étant fonction des réponses reçues et de l'importance des dossiers.

III. — Collaborez à nos bulletins.

• Les rubriques de « Nat-Info » ont des titulaires responsables, dont le rôle est de centraliser les textes reçus en vue de leur diffusion — Des « Commissions Régionales » mises en place pourront se charger de rédiger, récupérer, expédier les textes susceptibles de passer à « Nat-Info » — Les clubs peuvent toujours expédier leurs bulletins en signalant un texte qui, pour eux, mérite une attention particulière — Gabriel Pion, chargé de la Revue Presse (« Aux quatre coins du Soleil ») attend les bulletins de clubs — Et chaque ami adhérent peut expédier son texte — Tout sera examiné, étudié. Il sera répondu.

• Les rubriques de « Info-Spécial » sont également ouvertes à tous, dans les mêmes conditions.

• Nos bulletins doivent être le reflet vivant de la vie fédérale et l'œuvre de tous.

IV. — Une remarque.

Nos projets sont soumis à des impératifs : argent et collaboration. Ils reposent donc sur la volonté exprimée de participer à un effort fédéral, qui se place dans le cadre général de la défense unitaire de notre Naturisme. Tout dépend de nous ! là comme ailleurs...

La commission Presse.

FILMS - DIAPOSITIVES Photos pour expositions Location

ARENA — F.F.N.
4, avenue du Coq
75009 PARIS

Bulletin d'abonnement

à adresser à

LA VIE AU SOLEIL
Service abonnements
13, rue Émile-Lepeu
75011 PARIS

Je souscris un abonnement à La Vie au Soleil) au tarif de FF 68 (étranger FF 95) pour 6 numéros et 2 hors-série

SOURCE TEST

Nom/prénoms (caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Ci-joint mon règlement (cocher la case)

- Chèque bancaire
 Virement postal ou compte La Vie au Soleil 2708-25 Paris
 Virement international

Signature :

Bulletin d'abonnement

à retourner à

F.F.N.

**4, avenue du Coq
75009 Paris**

Je souscris un abonnement à
Naturisme-Informations à partir du
N°, à 20 F.

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

Ci-joint règlement (cocher la case) :

C.C.P. (au compte F.F.N. 8454-05 Paris).

Chèque bancaire.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATURISME

Elle regroupe :

200 CLUBS et ASSOCIATIONS

40 CENTRES DE VACANCES

et les sections des grands clubs nationaux :

Clubs du Soleil — Camping Club de France — Compagnons Campeurs de France
Touring Club de France — Groupement des Campeurs Universitaires
Tourisme et Travail

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES NATURISTES